

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE



DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.5 Données archéologiques à titre d'information

Liste des sites archéologiques par commune

Arrêtés de définition des zones de présomption archéologiques

Pièce n°5.5

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules DIDIER - 70000
VESOUL

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr



initiative

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale
des territoires

SERVICE AMENAGEMENT
ET APPUI AUX TERRITOIRES

Unité Planification
Et Appui aux Territoires

AFFAIRE SUIVIE PAR
Corinne HORS
TEL : 03 86 48 41 57
ddt-saat-pac@yonne.gouv.fr

Auxerre, le 21 MARS 2017

Le préfet de l'Yonne

A

Monsieur le Président de la Communauté de
communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Objet : porter à connaissance
complémentaire
PJ : annexe

Par courrier du 29 décembre 2015, j'ai porté à votre connaissance les dispositions particulières, notamment les servitudes d'utilité publique, les projets d'intérêt général ou les opérations d'intérêt national qui s'appliquent au territoire de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe ainsi que les informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

En application des articles L.132-1 à L.132-3 et R.132-1 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de compléter le courrier précité par des nouvelles données concernant les zones archéologiques. Ces informations seront à intégrer dans le document d'urbanisme.

Zones archéologiques - annexe

La liste des sites archéologiques actuellement recensés sur les communes de Vaudeurs, Vaumort, Villechétive et Villeneuve l'Archevêque, ainsi que leur report sur une carte au 1/25.000^o figurent en annexe. Ces informations devront être évoquées dans le rapport de présentation et figurer en annexe du PLUI sous la dénomination « état des connaissances archéologiques ».

En application des articles L.531-14 et R.531-18 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au maire de la commune, lequel prévient la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté - service régional de l'archéologie (39, rue Vannerie 21000 Dijon)

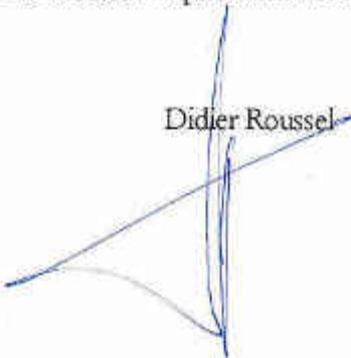
Un arrêté préfectoral concernant la commune de Villeneuve l'Archevêque a été émis au titre des articles L. 522-5 et R. 523-6 du code du patrimoine (arrêté 2013/120 27 février 2013). Il définit un zonage où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces projets doivent faire l'objet d'une saisine préalable du préfet de région. La carte accompagnant cet arrêté préfectoral est un document distinct du « porter à connaissance ». Le zonage définit une contrainte réglementaire, le « porter à connaissance » rend compte de la totalité des informations archéologiques disponibles sur la commune. Les deux documents doivent

être annexés au PLUI, l'un sous la dénomination « zonage archéologique pris au titre de l'article L.522-5 du code du patrimoine – arrêté préfectoral n°2013/120 », l'autre sous la dénomination « Etat des connaissances archéologiques de la commune de Villeneuve l'Archevêque ».

Enfin, l'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique étant naturellement appelé à s'enrichir, la DRAC désire être consultée lors de toute révision du PLUI.

Pour le préfet, et par délégation
Le directeur départemental des territoires,

Didier Roussel



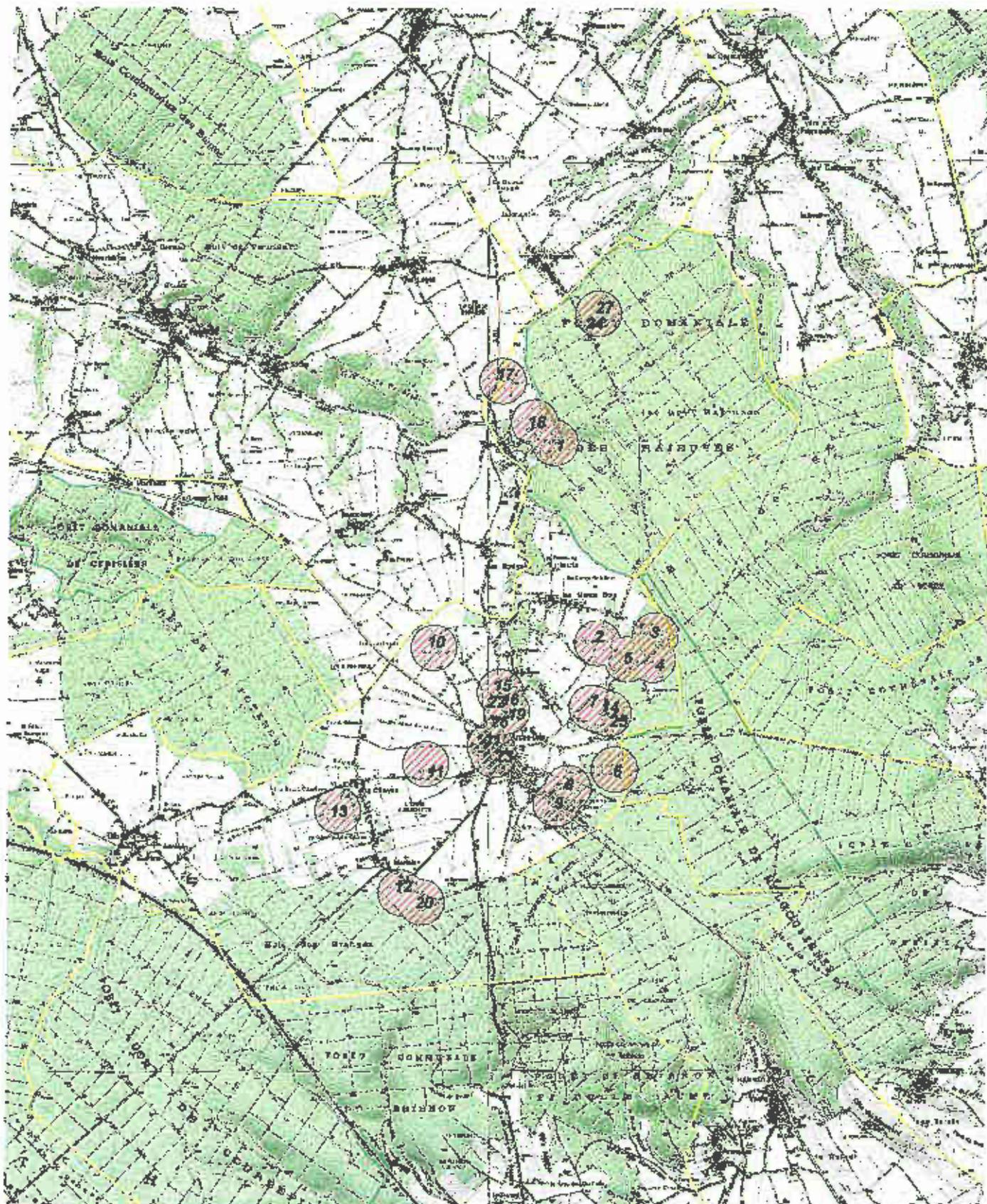


Liste des sites archéologiques

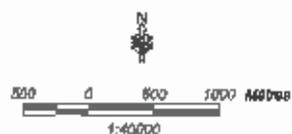
mardi 21 avril 2015

ARCES-DILO					
N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges	
1	L'Essert	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
2	La Dranserie	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
3	Bois de la Varauderie	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
4	Bois de la Varauderie	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
5	Bois de la Varauderie	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
6	Bois des Champs	Gallo-romain	Gallo-romain	voie	
7	La Vernerie	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
8	Le Bois de Milly	Gallo-romain	Gallo-romain		
9	Bourg E	Gallo-romain	Gallo-romain		
10	Le Pré Neuf	Gallo-romain	Gallo-romain	voie	
11	La Butte	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral
12	Le Mensier	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier	traitement du minéral

12	Le Merisier	Gallo-romain	Gallo-romain	traitement du minéral
13	Les Entés	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier
14	La Vernaie	Moyen-âge	Epoque moderne	traitement du minéral
15	Les Renardières	Paléolithique	Paléolithique	atelier de verrier
16	La Croix Saint-Michel	Néolithique	Néolithique	
17	Pont Evret	Néolithique	Néolithique	
18	Pont Evret	Néolithique	Néolithique	
19	Le Moulin	Néolithique	Néolithique	
20	Le Merisier	Néolithique	Néolithique	
21	Bourg	Néolithique	Néolithique	
22	Fontaine de Saint-Ebbon	Gallo-romain	Gallo-romain	
23	Chapelle Saint-Hubert	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	chapelle
24	Forêt Domaniale des Rejeuses	Moyen-âge	Epoque moderne	ferrier
25	La Vernaie	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	traitement du minéral
26	Fontaine de Saint-Ebbon	Moyen-âge	Epoque moderne	maison forte
27	Forêt Domaniale des Rejeuses	Moyen-âge	Epoque moderne	
		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	



 Site archéologique connu





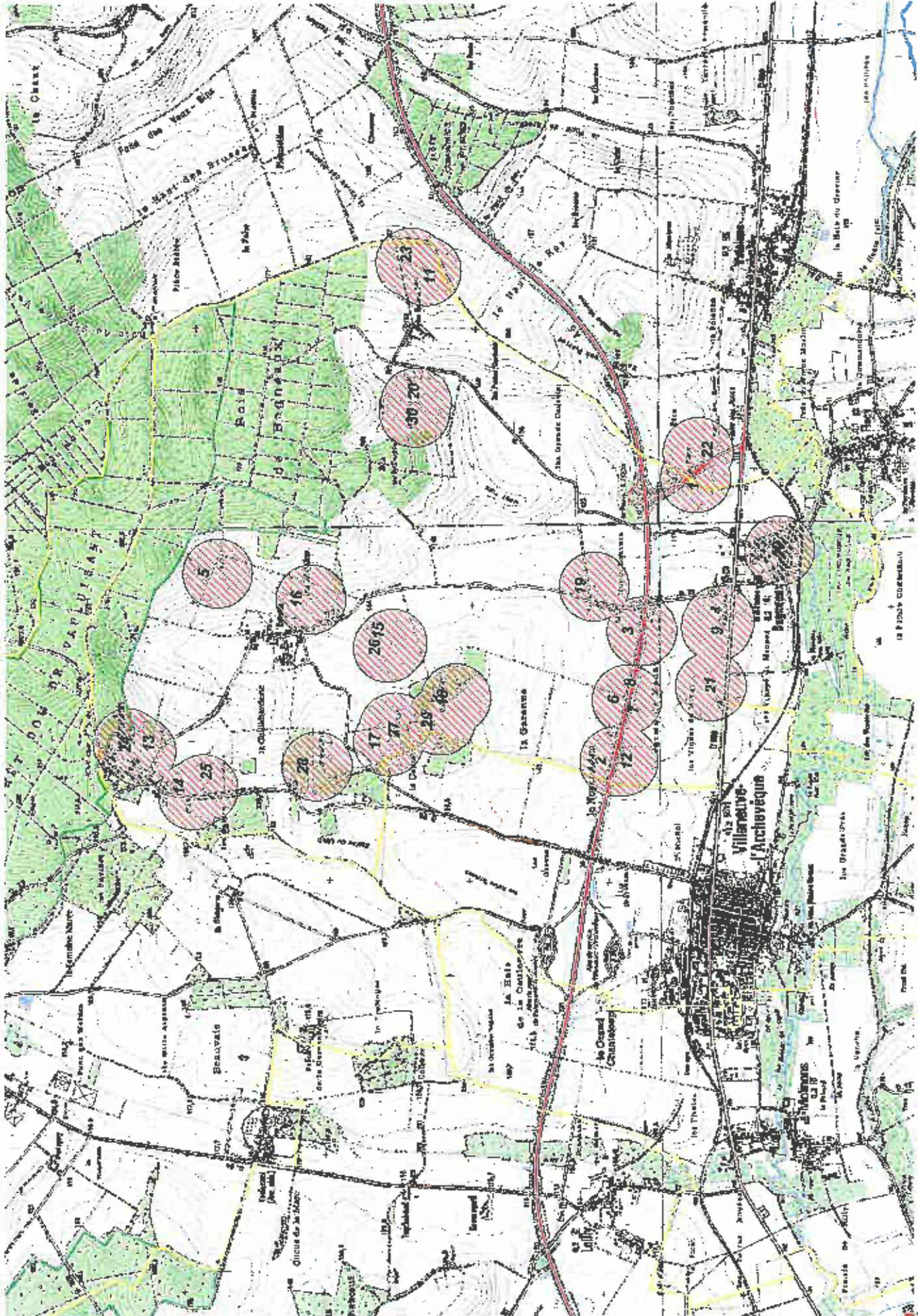
Liste des sites archéologiques

mardi 21 avril 2015

BAGNEAUX

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Les Grèves, Sur la Crayère, Le Poirier de l'Ours, Les Petits Couciers, Les Guyonnes, Les Demoiselles	Néolithique	Néolithique	habitat
2	Le Noyer Adam	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
3	Ferme de Maulny E	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
4	Les Vignes de Mauny E	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie fosse
5	Le Fond Pivet	Néolithique	Néolithique	polesoir fixe
6	La Ferme de Mauny O	Epoque contemporaine	Epoque contemporaine	ferme
7	La Ferme de Mauny O	Moyen-âge	Epoque moderne	maison
8	La Ferme de Mauny O	Paléolithique	Paléolithique	
9	Bourg N, les Vignes Mauny	Gallo-romain	Période récente	voie
10	Bourg	Moyen-âge classé	Moyen-âge classé	église
11	Ferme des Essarts SE	Néolithique	Néolithique	atelier de taille habitat
12	Le Noyer Adam	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	parcellaire
13	Les Sables	Néolithique	Néolithique	
14	Les Sables	Néolithique	Néolithique	
15	La Pièce des Antes	Néolithique	Néolithique	
16	La Pièce des Antes	Néolithique	Néolithique	

17	La Pièce des Antès	Néolithique	Néolithique
18	Sur le Bois Baudry, Le Poirier à l'Âne	Néolithique	Néolithique
19	Sur le Bois Baudry, Le Poirier à l'Âne	Néolithique	Néolithique
19	La Basse Couture, La Levée	Néolithique	Néolithique
20	Les Essards	Néolithique	Néolithique
21	Sous la Ferme de Maury, La Haie du Taux	Néolithique	Néolithique
22	La Haute Couture, Le Poirier à l'Ours, Eirat	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen
23	Les Grands Essards	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen
24	Les Sables	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen
25	Les Sables	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen
26	La Pièce des Antès	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen
27	La Pièce des Antès (sud)	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen
28	La Pièce des Antès, Bois Saint Laurent	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen
29	Sur le Bois Baudry, Le Poirier à l'Âne	Paléolithique ancien	Paléolithique supérieur
30	Les Essards	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen



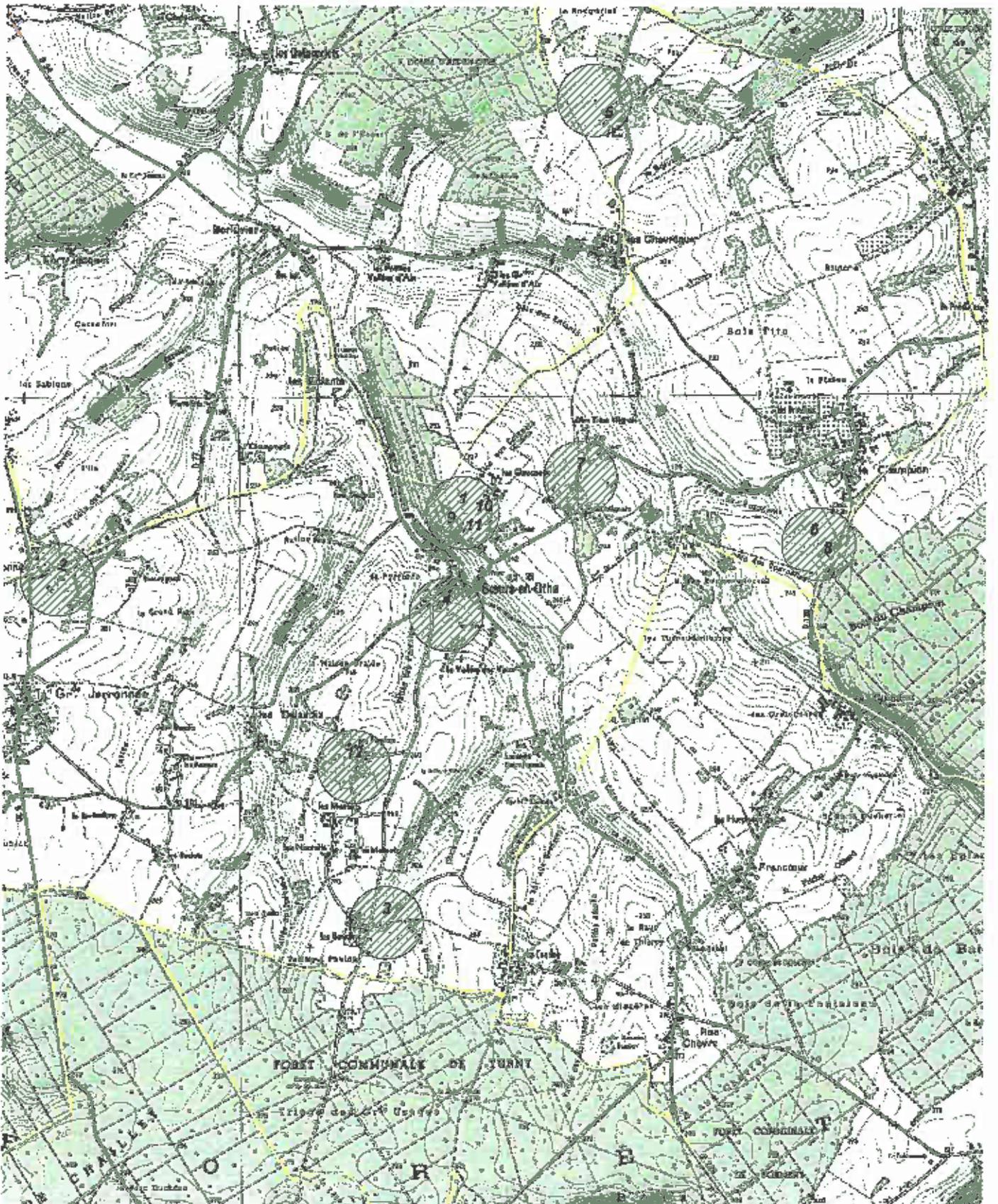


Liste des sites archéologiques

mardi 21 avril 2015

BOEURS-EN-OTHE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Pierre-Filite	Néolithique	Age du bronze	
2	Rûon	Paléolithique	Paléolithique	
3	Les Boudins	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier traitement du minerais
4	Boung	Gallo-romain	Gallo-romain	villa
5	Le Rougerlot	Paléolithique	Paléolithique	
6	Le Fond de l'Etonnoir	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
7	Les Vieux Mignots	Moyen-âge	Moyen-âge	ferrier
8	Le Fond de l'Etonnoir	Second Age du fer	Second Age du fer	traitement du minerais
9	Les Enfants	Néolithique	Néolithique	enclos funéraire
10	(cultures)	Paléolithique	Paléolithique	
11	(cultures)	Néolithique	Néolithique	
12	Les Fusées	Gallo-romain	Gallo-romain	dépôt statue



 Site archéologique connu





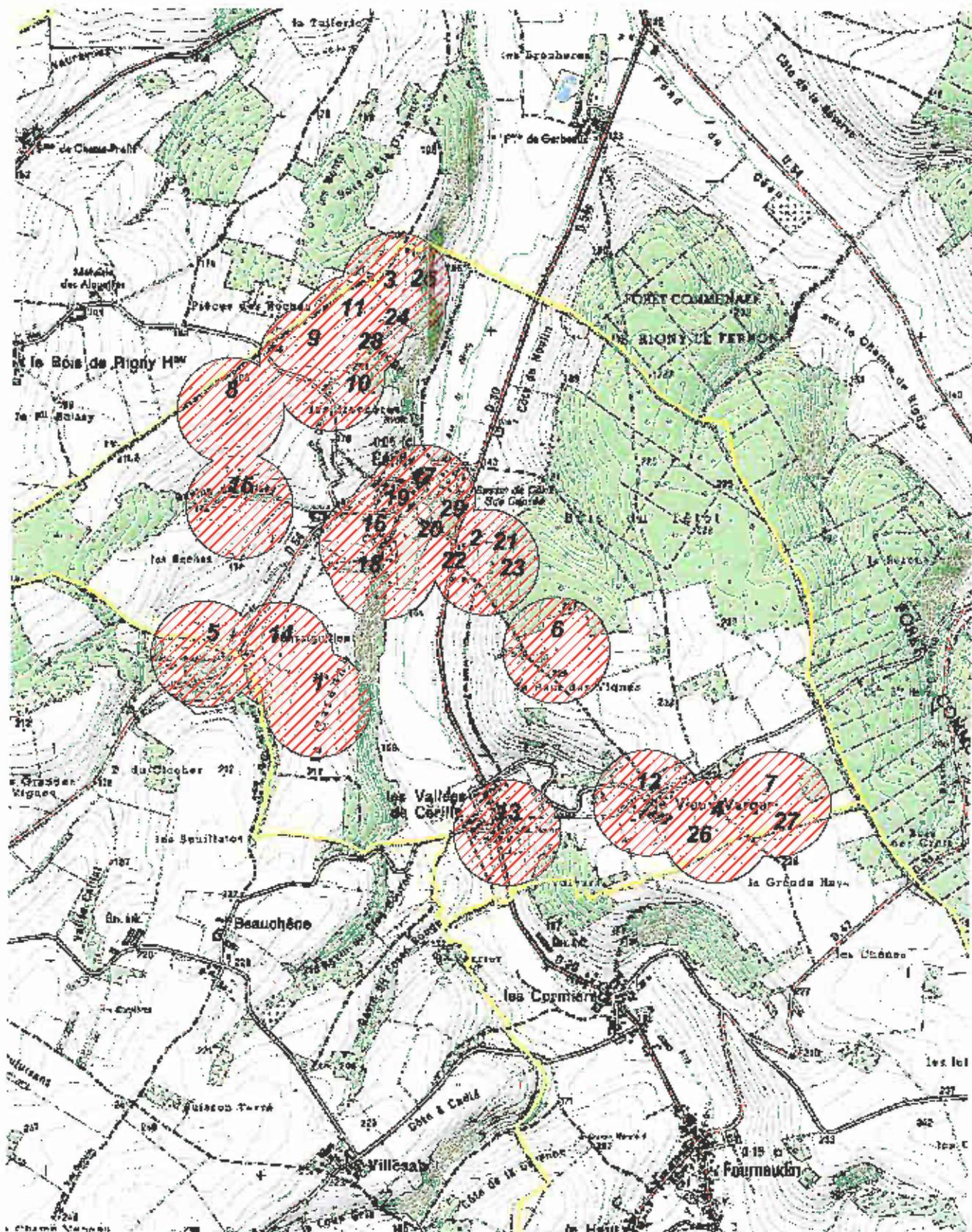
Liste des sites archéologiques

mardi 21 avril 2015

CERILLY

N° d'EA	Lieu dft carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Les Sables, La Pierre aux Sabres	Néolithique	Age du bronze	polissoir fixe
2	La Pierre aux Fées	Néolithique	Age du bronze	polissoir fixe
3	Les Sables	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
4	Vieux Verger	Paléolithique	Paléolithique	
5	Les Roches S	Néolithique	Néolithique	
5	Le Haut des Vignes	Néolithique	Néolithique	
7	Le Vieux Verger NE	Paléolithique	Paléolithique	
8	Les Brochères O	Paléolithique	Paléolithique	
9	Les Brochères N	Néolithique	Néolithique	
10	Les Brochères N	Néolithique récent	Néolithique récent	
11	Les Brochères N	Paléolithique	Paléolithique	
12	Vieux Verger	Néolithique	Néolithique	
13	Les Vallées	Néolithique	Néolithique	
14	Montaiguillon	Néolithique	Néolithique	
15	Ravin de Boissy	Néolithique	Néolithique	
16	Bourg S	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier
17	Bourg	Moyen-âge	Moyen-âge	traitement du minerai
18	Bourg S	Moyen-âge	Moyen-âge	motte castrale

19	Eglise Saint-Laurent	Moyen-âge	Moyen-âge	église
20	Bourg S	Moyen-âge	Moyen-âge	
21	Le Cormier	Néolithique	Néolithique	
22	Le Charlot Blanc	Néolithique	Néolithique	
23	Ravin de Long Boyau	Néolithique	Néolithique	
24	Les Sables	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
25	Les Sables	Néolithique	Néolithique	
26	Vieux Verger	Néolithique	Néolithique	
27	Le Vieux Verger NE	Néolithique	Age du bronze	polissoir fixe
28	Les Brochères N	Néolithique	Néolithique	
29	Bourg S	Moyen-âge	Epoque moderne	château non fortifié



 Site archéologique connu



300 0 300 600 Mètres
1:25000



Liste des sites archéologiques

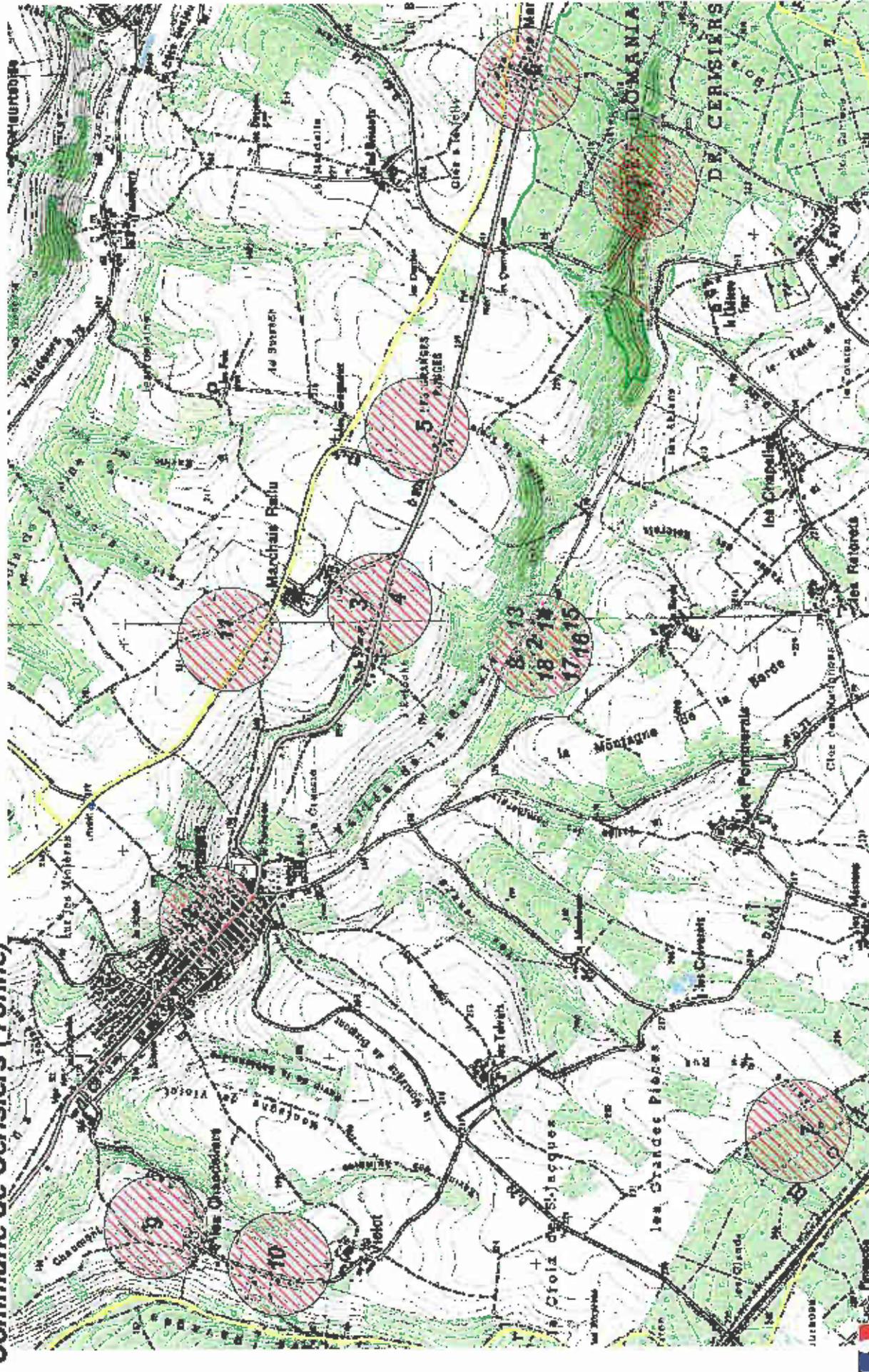
mardi 21 avril 2015

CERISIERS

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Bois de la Bacule, Les Marguets, La Fay	Néolithique	Néolithique	
2	La Roche de Villechéty, La Grande Borne	Néolithique	Age du bronze	
3	L'Ecléche	Néolithique	Néolithique	
4	L'Ecléche	Néolithique	Néolithique	
5	Les Granges Rouges	Paléolithique	Paléolithique	
6	Les Marguets	Néolithique	Néolithique	
7	Vallée des Rûs	Paléolithique	Néolithique	
8	?	Paléolithique	Paléolithique	
9	Les Chandelliers N	Paléolithique	Néolithique	
10	Violot, Les Chandelliers	Néolithique	Néolithique	
11	(Route Impériale N° 5 bis)	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
12	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	
13	Commanderie de Hospitaliers	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	commanderie
14	Bourg : encante	Bas moyen-âge	Epoque moderne	
15	?	Néolithique	Néolithique	
16	Bourg : encante	Epoque moderne	Epoque contemporaine	
17	Bourg : moulin	Moyen-âge	Epoque contemporaine	
18	Bourg S : relais de poste	Epoque moderne	Epoque contemporaine	

Elaboration du PLU Commune de Cerisiers (Yonne)

Contexte archéologique



 Site archéologique connu

DRAC de Bourgogne, Service Régional de l'Archéologie, IG© scan 25, avril 2015.





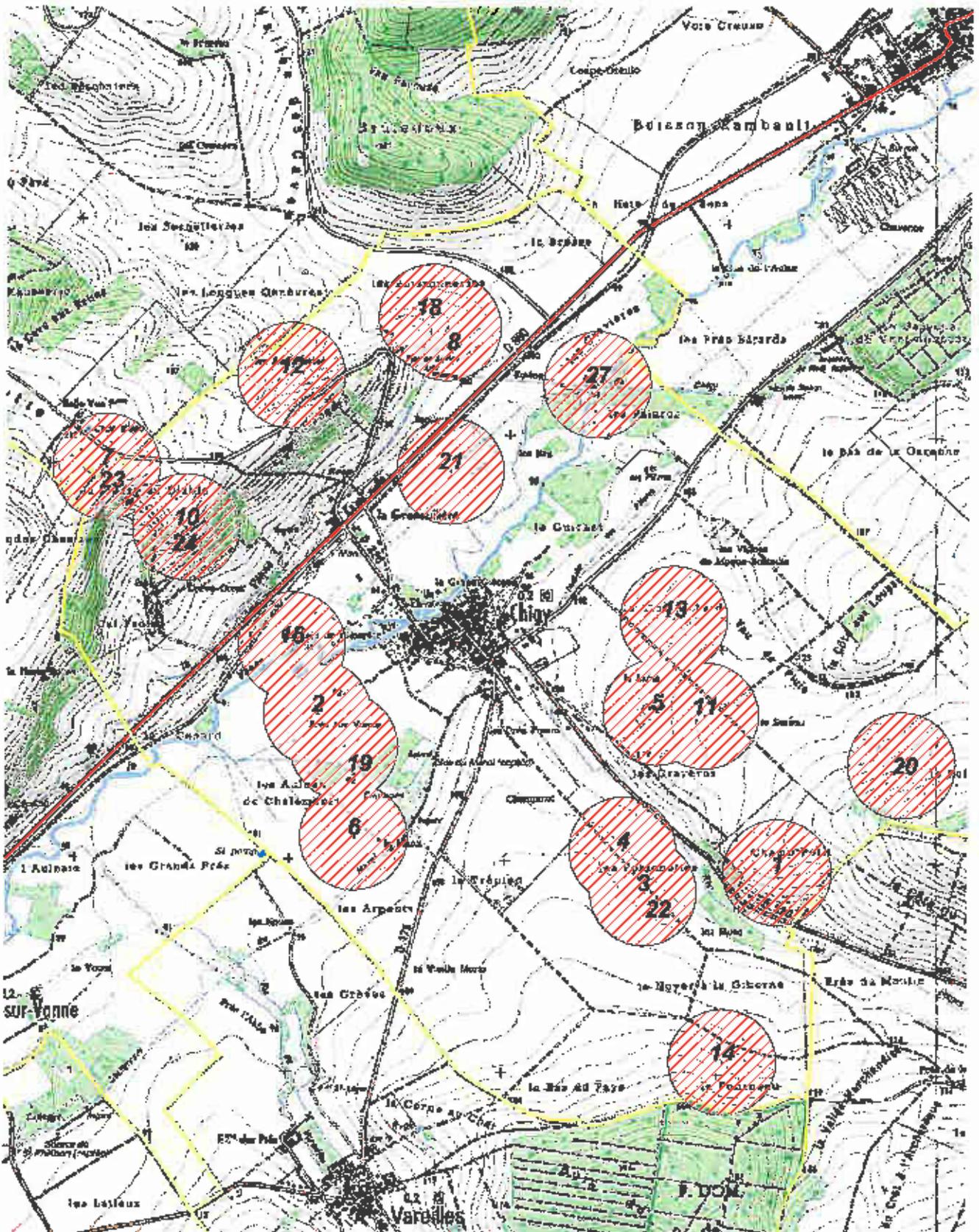
Liste des sites archéologiques

mardi 21 avril 2015

CHIGY

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges
1	Champ Petit	Paléolithique	Néolithique	
2	Prés sur Vanne	Âge du bronze final	Premier Âge du fer	
3	Les Fontenottes	Néolithique	Néolithique	
4	Les Fontenottes N	Époque indéterminée	Époque indéterminée	
5	La Laine	Néolithique	Néolithique	
5	Les Aulnes de Chalembert	Néolithique	Néolithique	
7	La Plèrre au Diable	Néolithique	Néolithique	borne menhir
8	Les Boissonnières	Paléolithique	Paléolithique	polissoir fixe
9	?	Paléolithique	Néolithique	
10	Crévé Cosur N	Âge du bronze final	Premier Âge du fer	enclos enclos funéraire
11	Le Sureau	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	fosse
12	Les Acquineries	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	
13	Le Clos Richard	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	
14	Le Fourneau	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	
15	La Vallée Marchandise	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	

16	La Grenouillère	Néolithique	Néolithique	Néolithique	
17	?	Paléolithique	Paléolithique	Paléolithique	
18	Les Boissonnières	Age du bronze	Age du bronze	Age du fer	
19	Près-sur-Vanne	Premier Age du fer	Premier Age du fer	Premier Age du fer	
20	Le Poirier Rouge	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
21	La Grenouillère	Néolithique	Néolithique	Néolithique	
22	Les Fontenottes	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	
23	La Pierre au Diable	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
24	Crêve Coeur N	Second Age du fer	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire
25		Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
26	La Motte ?	Moyen-âge	Moyen-âge	Période récente	édifice fortifié habitat mur
27		Epoque contemporaine	Epoque contemporaine	Epoque contemporaine	adduction



 Site archéologique connu



300 0 300 600 Mètres
1:25000



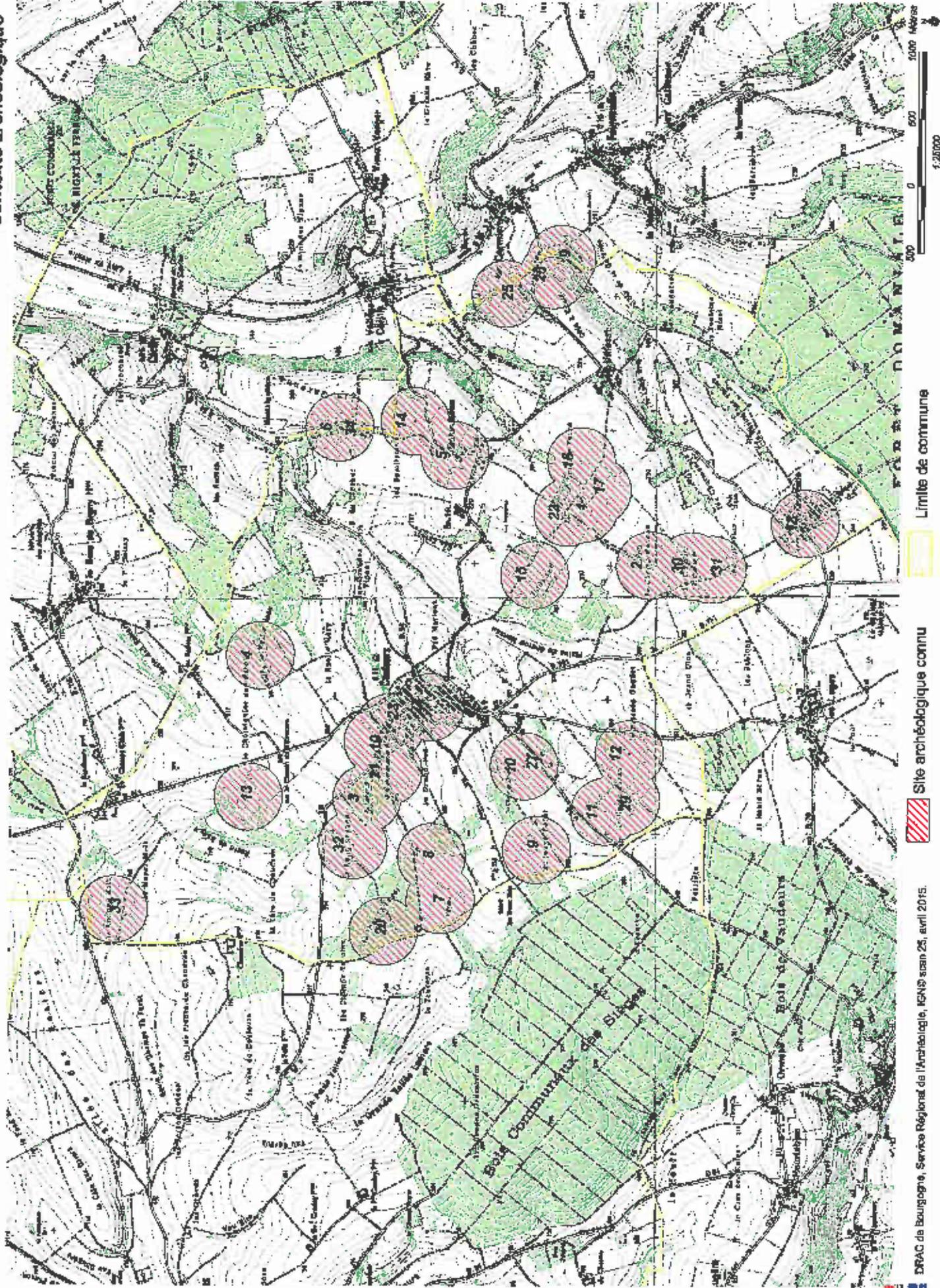
Liste des sites archéologiques

lundi 27 avril 2015

COULOURS

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Villesabot, Buisson Terré	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	
2	Champ Méneau	Néolithique	Néolithique	
3	Garenne	Néolithique	Néolithique	
4	Vallée de Maître Jean	Néolithique	Néolithique	
5	Beauchêne	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
6	Ravin de Lomboyau	Néolithique	Néolithique	foyer
7	L'Epine	Néolithique	Néolithique	
8	L'Epine	Néolithique	Néolithique	
9	La Jeune Forêt	Néolithique	Néolithique	
10	Le Champ Dolent	Néolithique	Néolithique	
11	La Haute Borne	Néolithique	Néolithique	
12	Buisson Goguet	Néolithique	Néolithique	
13	Ravin de Dady	Néolithique	Néolithique	
14	Les Bouillates	Néolithique	Néolithique	
16	Gros-Vauluisant	Paléolithique	Néolithique	
16	Buisson Terré	Néolithique	Néolithique	
17	Buisson Terré S	Néolithique	Néolithique	
18	Villefroide	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
19	La Commanderie	Néolithique	Néolithique	

20	La Vieille Forêt	Gallo-romain	Gallo-romain	
21	La Commanderie	Gallo-romain	Gallo-romain	bâtiment
22	(Ancienne Voie Romaine NE-SO)	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
23	La Commanderie	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	bâtiment
24	(Eglise Saint-Jean-Baptiste)	Moyen-âge	Moyen-âge	commanderie
25	Bois Verrier	Moyen-âge	Moyen-âge	
26	Côte à Cadré	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
27	Le Champ Dolent	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
29	La Haute Borne	Néolithique	Néolithique	
30	La Croix Rouge	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
31	?	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
32	Le Long Rayage	Néolithique	Néolithique	
33	La Longue Ralle	Néolithique	Néolithique	
34	(Entre les 2 chemins de Chaudron)	Néolithique	Néolithique	





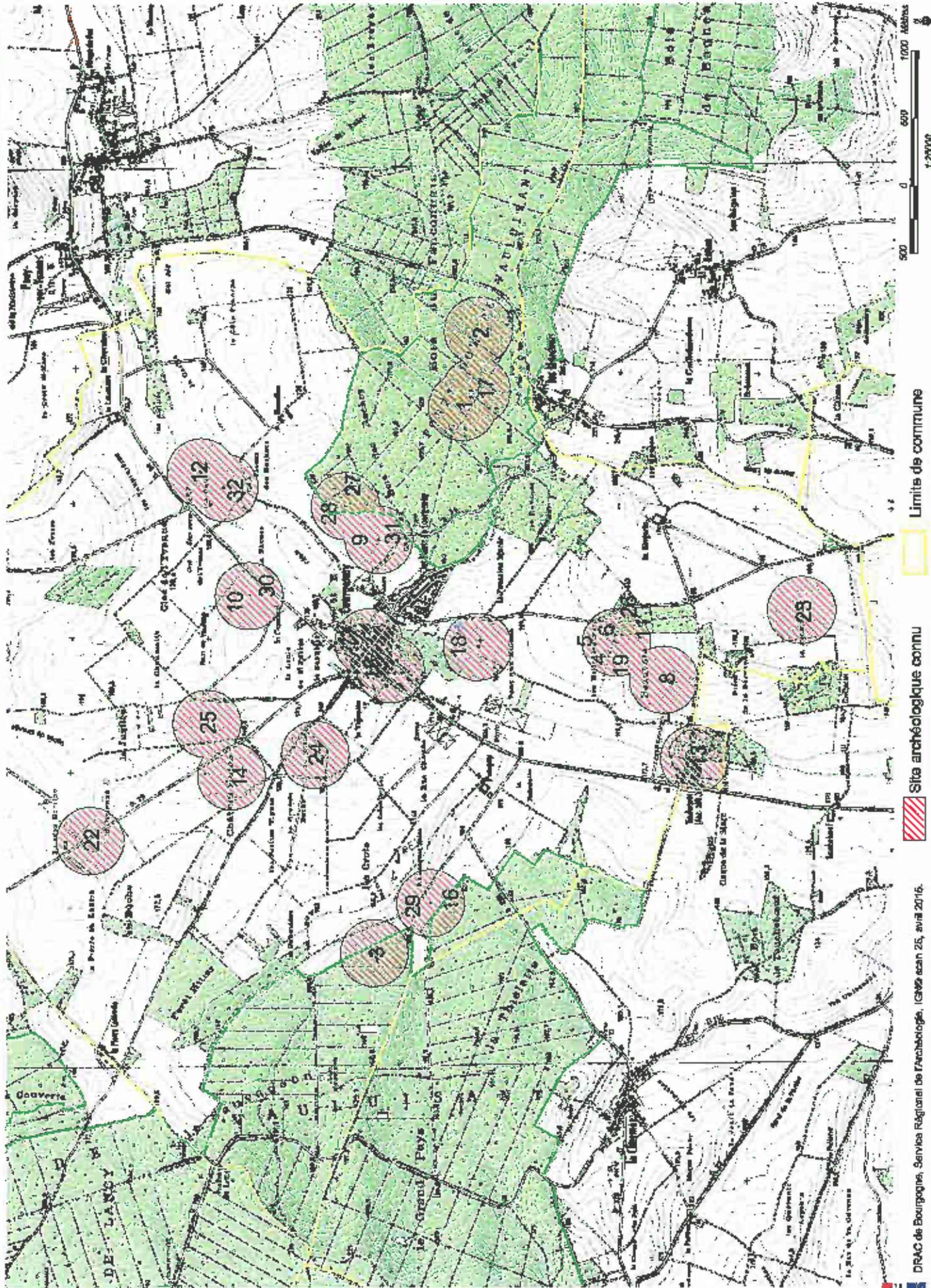
Liste des sites archéologiques

lundi 27 avril 2015

COURGENAY

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Pierre aux 9 Coups, Polissoir des Roches	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
2	Vallée d'Enfer	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
3	Le Grand Pays	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
4	Le Grand Pays	Age du bronze	Age du bronze	
5	La Pierre Couverte	Second Age du fer	Second Age du fer	tumulus
6	Les Marchais	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
7		Gallo-romain	Gallo-romain	fondation habitat
8	Beauvais (IGN)	Néolithique	Néolithique	enceinte enclos
9	Bois des Roches	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	espace fortifié fosse mine
10	Le Cercueil	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos enclos funéraire
11	La Vente d'Issé	Age du bronze final	Age du bronze final	incinération sépulture tumulus
12	Les Canaux (IGN)	Moyen-âge	Moyen-âge	édifice fortifié fondation
13	Vauluisant	Moyen-âge classique	Epoque moderne	monastère

14	Château Hutton	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	château fort
15	Le Bourg : rempart	Epoque moderne	Epoque moderne	Epoque moderne	enceinte urbaine
16	Les Longues Raies	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier traitement du minéral
17	Forêt Domaniale de Vaultuisant	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	production métallurgique
18	Eglise Saint Crepin et Saint Crepinien (Secteur de Courgenay)	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	église
19		Néolithique	Néolithique	Néolithique	
20	Abbaye de Vaultuisant : digue	Moyen-âge	Moyen-âge	Période récente	digue levée
21	Abbaye de Vaultuisant : bief	Moyen-âge	Moyen-âge	Epoque moderne	bief de dérivation canalisation
22	La Brienne (IGN)	Second Age du fer	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos ferme
23	Le Fromagé (IGN)	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos enclos funéraire motte castrale
24	La Rôtie (IGN)	Premier Age du fer	Premier Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire
25	La Rôtie (IGN)	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fossé dolmen
26	La Pierre Couverte	Néolithique	Néolithique	Néolithique	Inhumation sépulture
27	La Pierre Couverte	Néolithique	Néolithique	Néolithique	polesoir fixe
28	Bas de Pierre Couverte	Néolithique	Néolithique	Néolithique	fosse
29	Les Longues Raies	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
30	Le Cercueil	Second Age du fer	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire
31	Bois des Roches	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	aromalie
32	Les Canaux (IGN)	Moyen-âge	Moyen-âge	Moyen-âge	bief de dérivation canalisation
33		Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	atelier de potier four



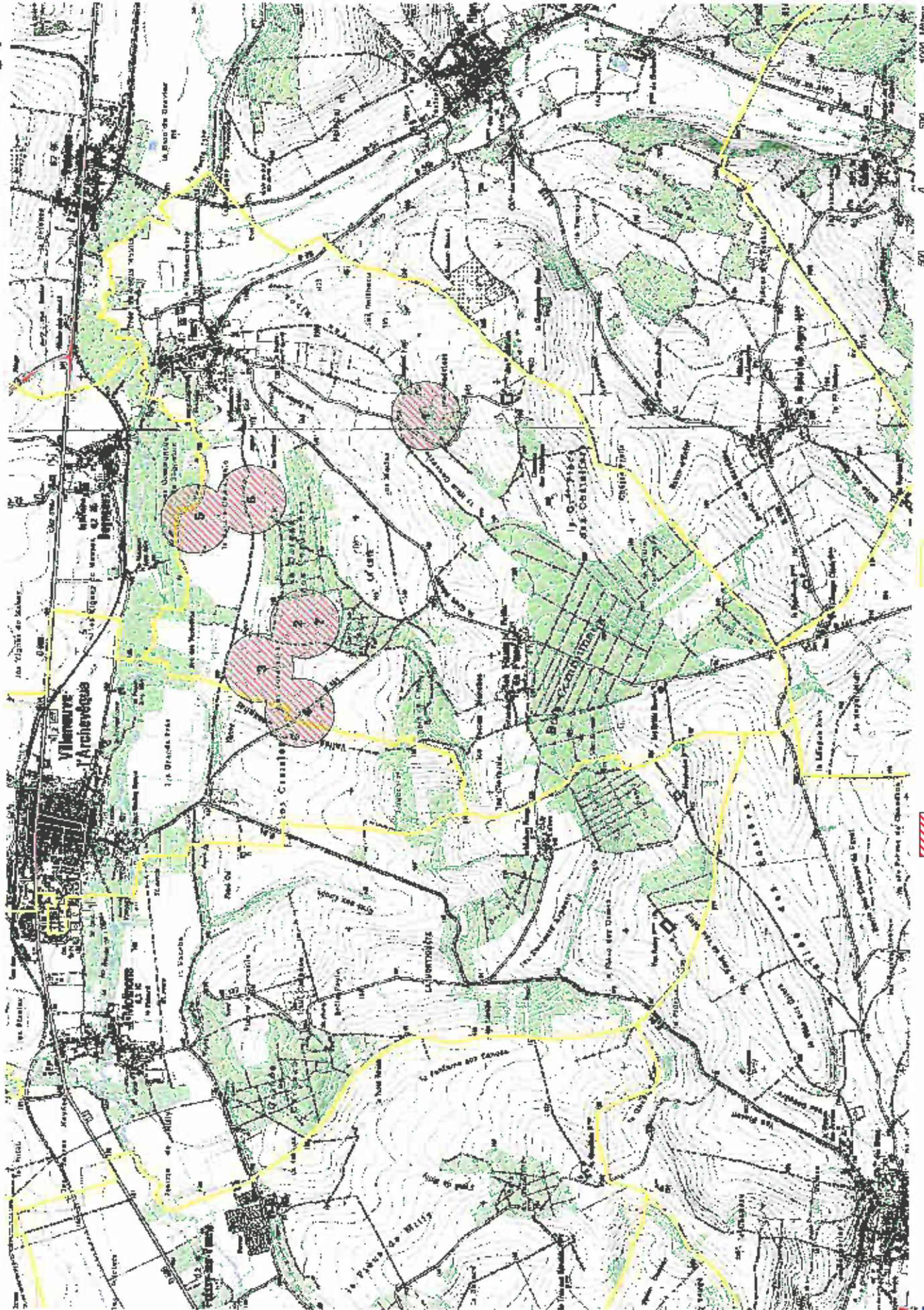


Liste des sites archéologiques

lundi 27 avril 2015

FLACY

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Ferme des Chateaux	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
2	Les Garennes de Verdérées	Age du bronze final	Premier Age du fer	
3	Les Verdérées	Age du bronze final	Premier Age du fer	
4	Les Verdérées	Age du bronze final	Premier Age du fer	
5	La Pâtûre Communale	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos fossé
6	La Pâtûre communale	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fossa fossé parcellaire
7	Les Garennes de Verdérées	Second Age du fer	Second Age du fer	voûte





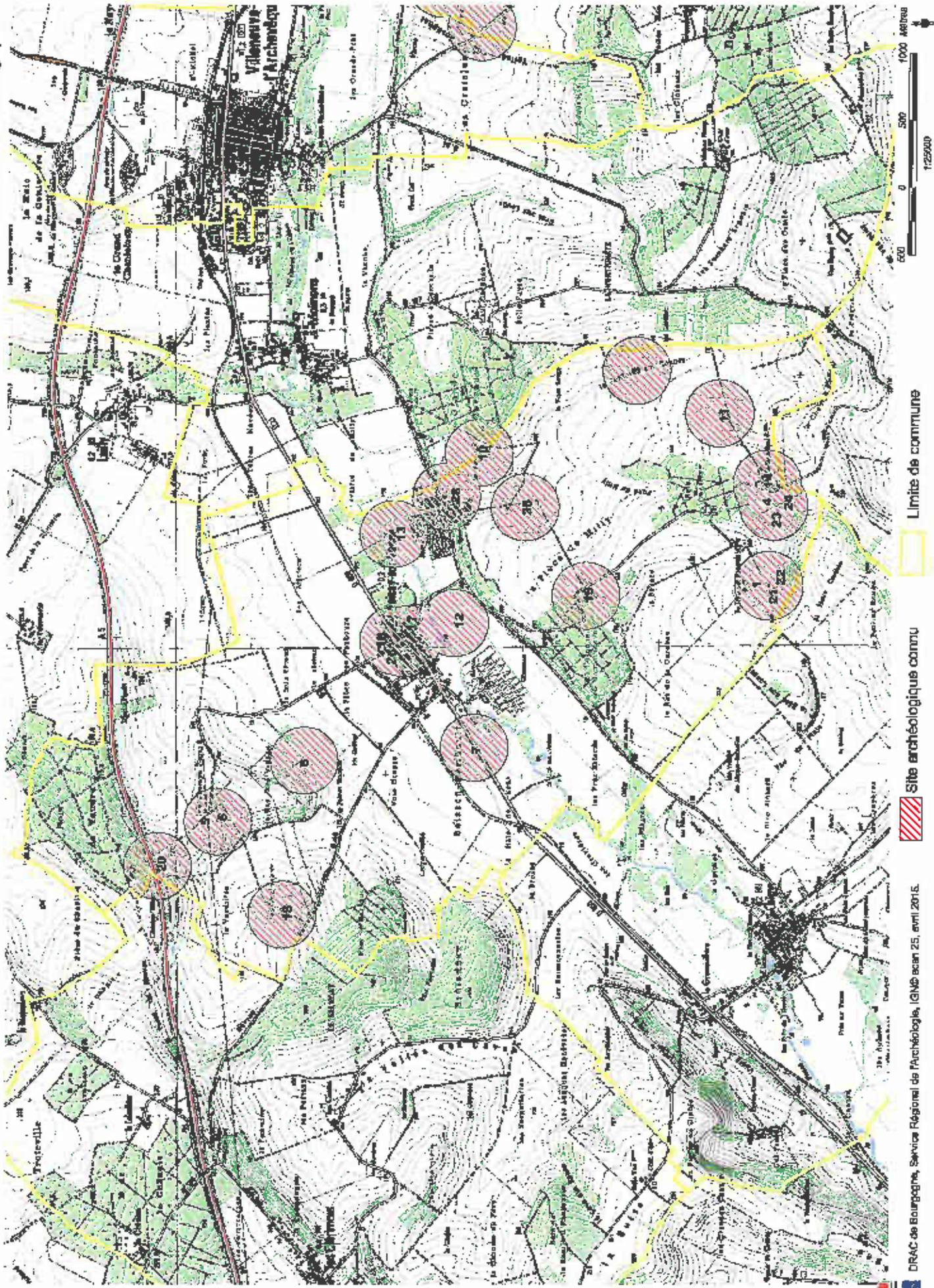
Liste des sites archéologiques

lundi 27 avril 2015

FOISSY-SUR-VANNE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges
1	Le Trou au Renards	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
2	Près de Foissy ?	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire habitat
3	La Fontaine aux Cannes	Néolithique récent	Néolithique récent	
4	Aux abords de la ferme du Genetrol	Néolithique	Néolithique	
5	Les Champs Pétaud	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse fossé
6	Le Pointier Bouquin nord	Age du bronze	Age du fer	tumulus
7	(Route Sens-Troyes)	Gallo-romain	Période récente	voie
8	?	Paléolithique	Néolithique	
9	?	Néolithique	Age du bronze	
10	La Ferme de Milly, La Tommelle	Age du bronze final	Premier Age du fer	inhumation tumulus
11	Le Genetrol	Age du fer	Gallo-romain	enclos parcellaire espace fortifié
12	Bourg S. Vieux Château	Moyen-âge	Moyen-âge	fossé mur village
13	Bourg E	Age du bronze	Moyen-âge	enclos

	Bourg E	Age du bronze	Moyen-âge	endos funéraire motte castrale ferme ferme maison forte manoir église production métallurgique moulin à eau
13				
14	La Ferme de Genétrol	Epoque moderne	Epoque moderne	
15	Montaudouart	Epoque moderne	Epoque moderne	
16	Le Bourg : manoir	Moyen-âge	Période récamte	
17		Bas moyen-âge	Epoque moderne	
18	Les Fourneaux	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
19	Les Chénéas	Epoque moderne	Epoque moderne	
20	Champ Tillon E	Age du bronze	Age du fer	
21	Le Trou au Renards	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
22	Le Trou au Renards	Néolithique	Néolithique	
23	Aux abords de la ferme du Genétrol	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
24	Aux abords de la ferme du Genétrol	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
25	Milly	Néolithique	Néolithique	
26	Bourg : Fosseleue	Haut moyen-âge	Epoque contemporaine	village
27	Prés de Milly	Gallo-romain	Moyen-âge	
28	La Ferme Milly, carrière de craie à 400m au nord de la Tombelle près de la route	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	nécropole



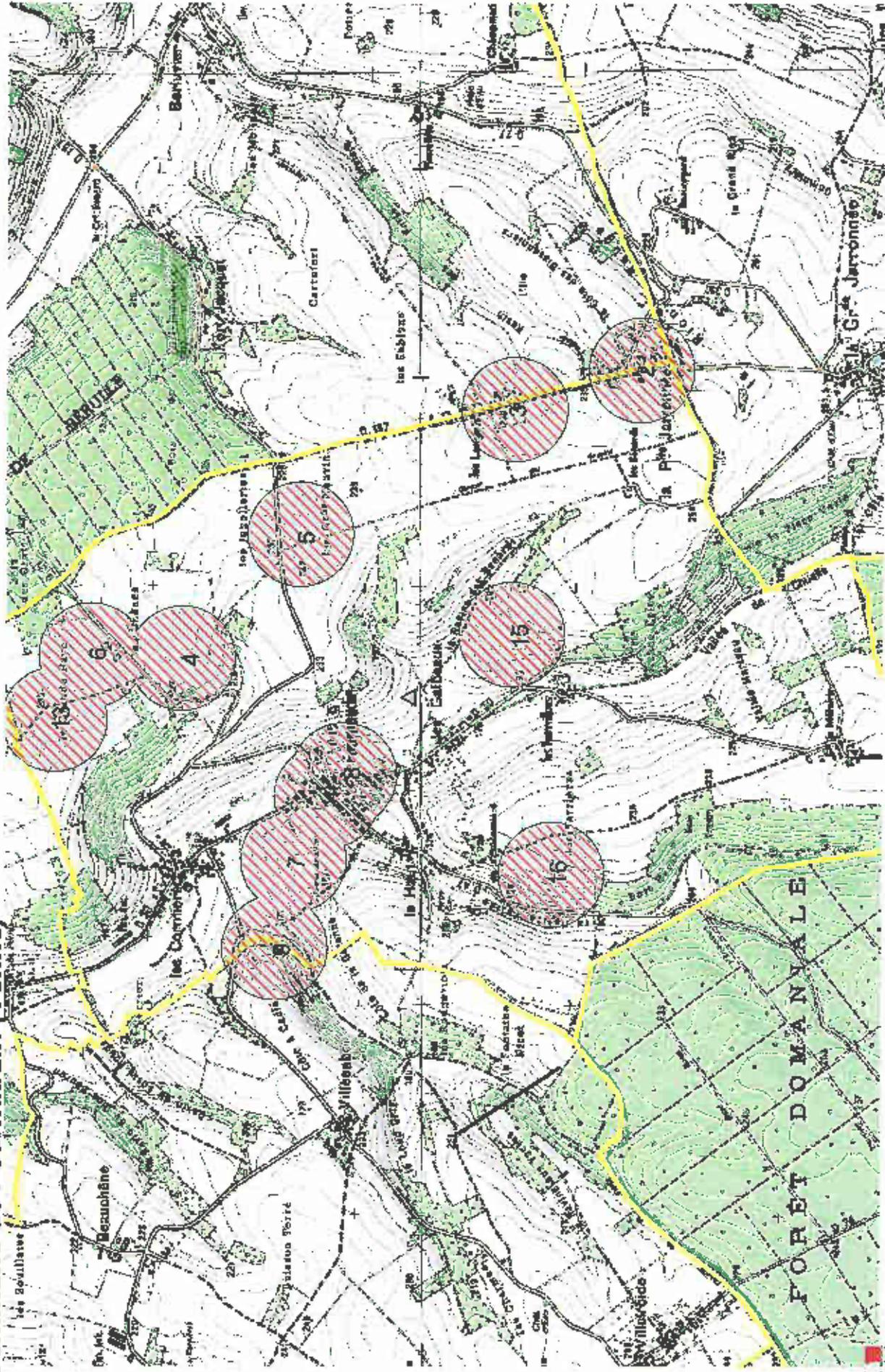


Liste des sites archéologiques

mardi 28 avril 2015

FOURNAUDIN

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1		Néolithique	Néolithique	
2	La Petite Jaronnée	Paléolithique	Paléolithique	
3	Les Langols	Paléolithique	Paléolithique	
4	Les Chênes	Néolithique	Néolithique	
5	Les Grands Neuvains, Les Grands Neuvains	Néolithique	Néolithique	
6	La Grande Haye	Néolithique	Néolithique	
7	Bourg N	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier traitement du minéral
8	Bourg	Moyen-âge	Période récente	forge
9	Bourg O	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	extraction
10	?	Paléolithique	Paléolithique	
11	?	Haut-empire	Haut-empire	
12	?	Néolithique	Néolithique	
13	La Grande Haye	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
14		Epoque moderne	Epoque moderne	église
15	Les Galbeaux, Ravine des Renards	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie ferrier fosse
16	Les Barrières	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie fosse



Site archéologique connu



Liste des sites archéologiques

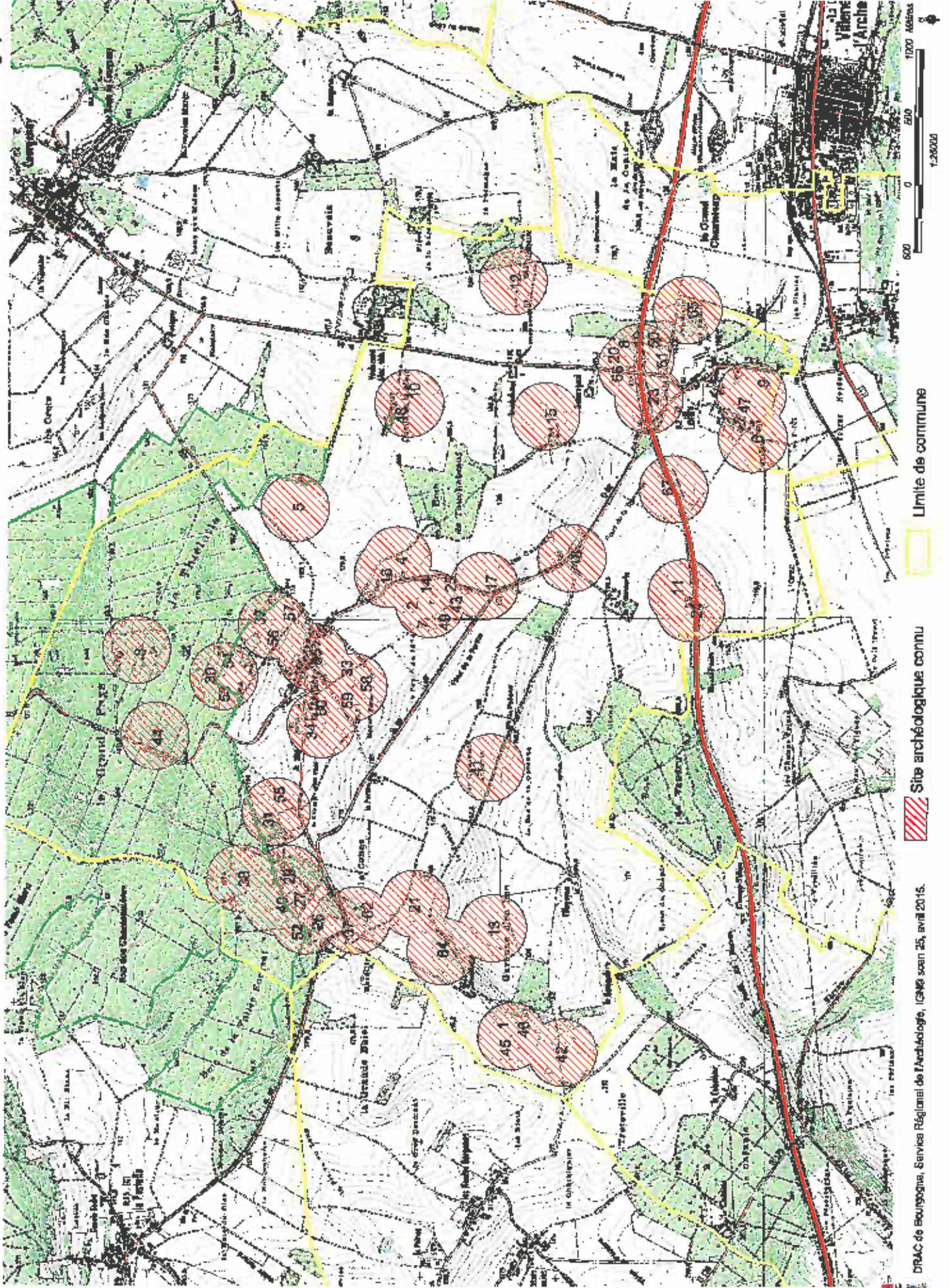
mardi 28 avril 2015

LAILLY

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Mondogot	Age du bronze	Age du bronze	
2	Terres de la Toumerie	Age du bronze final	Age du bronze final	
3	Le Grand Peys	Néolithique	Néolithique	poissoir fixe
4	Touche Boeuf (Bois)	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos
5	La Charmée E	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie
6	La Forêt	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie
7	Le Bas du Cuissard	Néolithique récent	Néolithique récent	fosse
8	Beauregard	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse
9	Le Géant	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	sépulture
10	Touche Boeuf (terres)	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	voie
11	Le Haut de la Toumerie	Néolithique	Néolithique	
12	Au-delà de l'Eau	Second Age du fer	Second Age du fer	sépulture
13	Ferme de Montdagot	Gallo-romain	Gallo-romain	fossé
14	La Goujauderie	Age du bronze	Age du bronze	villa
15	Ferme de Toucheboeuf	Age du bronze	Age du bronze	niveau d'occupation
16	Bois de Toucheboeuf NO	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos funéraire
17	Les Cuissards	Second Age du fer	Second Age du fer	fossé
18	La Toumerie	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
				sépulture

	Pièce de la Grève	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	sépulture
19				
20	Le Domaine de Beaurégard	Paléolithique supérieur	Paléolithique supérieur	
21	Ferme de Mondogat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos fosse
23	Cimetière	Néolithique	Néolithique	fosse trou de poteau
24	Terre de la Forêt de Lailly	Age du bronze final	Moyen-âge	enclos funéraire motte castrale
26	La Forêt	Paléolithique	Néolithique	
26	Bois de la Vallée Forgeat	Néolithique	Néolithique	
27	Bois de la Vallée Forgeat	Néolithique	Néolithique	
28	L'Orme	Néolithique	Age du bronze	
29	Bois de la Vallée Forgeat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
30	La Thielatte	Néolithique	Néolithique	
31	Le Champ aux Pois	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier four traitement du minéral
32	La Thielatte	Néolithique	Néolithique	
33	Les Epinettes	Epoque moderne	Epoque moderne	
34	Le Champ aux Pois	Néolithique	Néolithique	atelier de taille
35	La Charmée	Néolithique	Néolithique	
36	Le Conge	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
37	Le Conge	Néolithique	Néolithique	
38	Bois de la Vallée de Forgeat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	extraction ferrier fosse traitement du minéral
39	Bois de la Vallée de Forgeat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	extraction fosse
40	Bois de la Vallée de Forgeat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	atelier de terre cuite archéologique four
41	Les Quarantes Arpentis	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	habitat construction
42	Trotteville	Gallo-romain	Gallo-romain	fosse

42	Trotteville	Gallo-romain	Gallo-romain	habitat
43	L'Orme	Néolithique	Néolithique	traitement du minéral
44	Bois la Thielatte	Epoque moderne	Epoque moderne	atelier de terre cuite architecturale extraction fosse four
45	Mondogat	Néolithique moyen	Néolithique moyen	
46	Mondogat	Gallo-romain	Gallo-romain	
47	Le Géant	Néolithique	Néolithique	
48	Touche Boeuf (terres)	Néolithique	Néolithique	
49	La Goujaulerie	Gallo-romain	Gallo-romain	niveau d'occupation
50	Pièce de la Grève	Gallo-romain	Gallo-romain	silo
51	Pièce de la Grève	Premier Age du fer	Premier Age du fer	dépôt fosse
52	Bois de la Vallée Forgeat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
53	La Thielatte	Néolithique	Néolithique	
54	La Thielatte	Epoque moderne	Epoque moderne	
55	Le Champ aux Pois	Paléolithique	Néolithique	
56	La Thielatte	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
57	La Thielatte	Epoque moderne	Epoque moderne	
58	Les Epinettes	Néolithique	Néolithique	
59	Les Epinettes	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
60	Le Champ aux Pois	Epoque moderne	Epoque moderne	
61	Le Conge	Paléolithique	Néolithique	
62	Le Conge	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
63	Bois de la Vallée de Forgeat	Epoque moderne	Epoque moderne	charbonnière
64	Ferme de Mondogat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anormale
65	Fontaine des Bénés	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anormale
66	Le Domaine de Beauregard	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
67	Le Fond de la Tourmette	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	





Liste des sites archéologiques

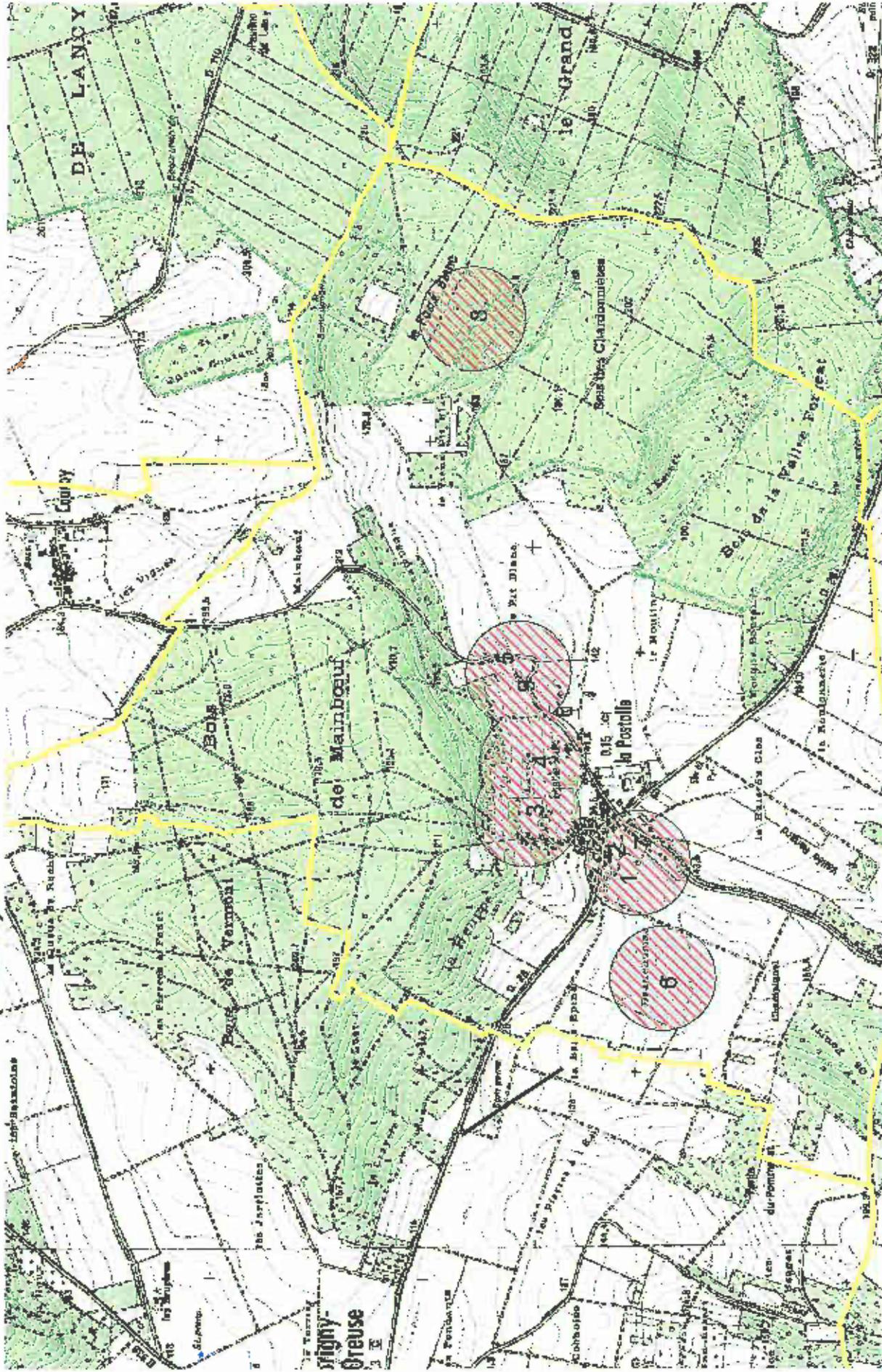
mardi 28 avril 2015

LA POSTOLLE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	La Vallée Forgeat	Premier Age du fer	Premier Age du fer	incinération tumulus
2	Le Moulin	Age du bronze	Premier Age du fer	sépultures
3	Larrée E	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
4	Larrée	Age du bronze final	Premier Age du fer	anomalie
5	Le Pit Blanc	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
6	Beaucharme	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	enclos funéraire fossés (réseau de) habitat
7	Bois de Mainboeuf	Néolithique	Néolithique	parcellaire
8	Forêt de Vauluisant : Fossé Blanc	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	polissoir fixe
9	Le Pit Blanc	Premier Age du fer	Second Age du fer	polissoir fixe enclos funéraire

Elaboration du PLU Commune de La Postolle (Yonne)

Contexte archéologique



 Site archéologique connu

 Limite de commune

DRAC de Bourgogne, Service Régional de l'Archéologie, IGM® scan 25, avril 2015.



Liste des sites archéologiques

mercredi 22 avril 2015

LES CLERIMOIS

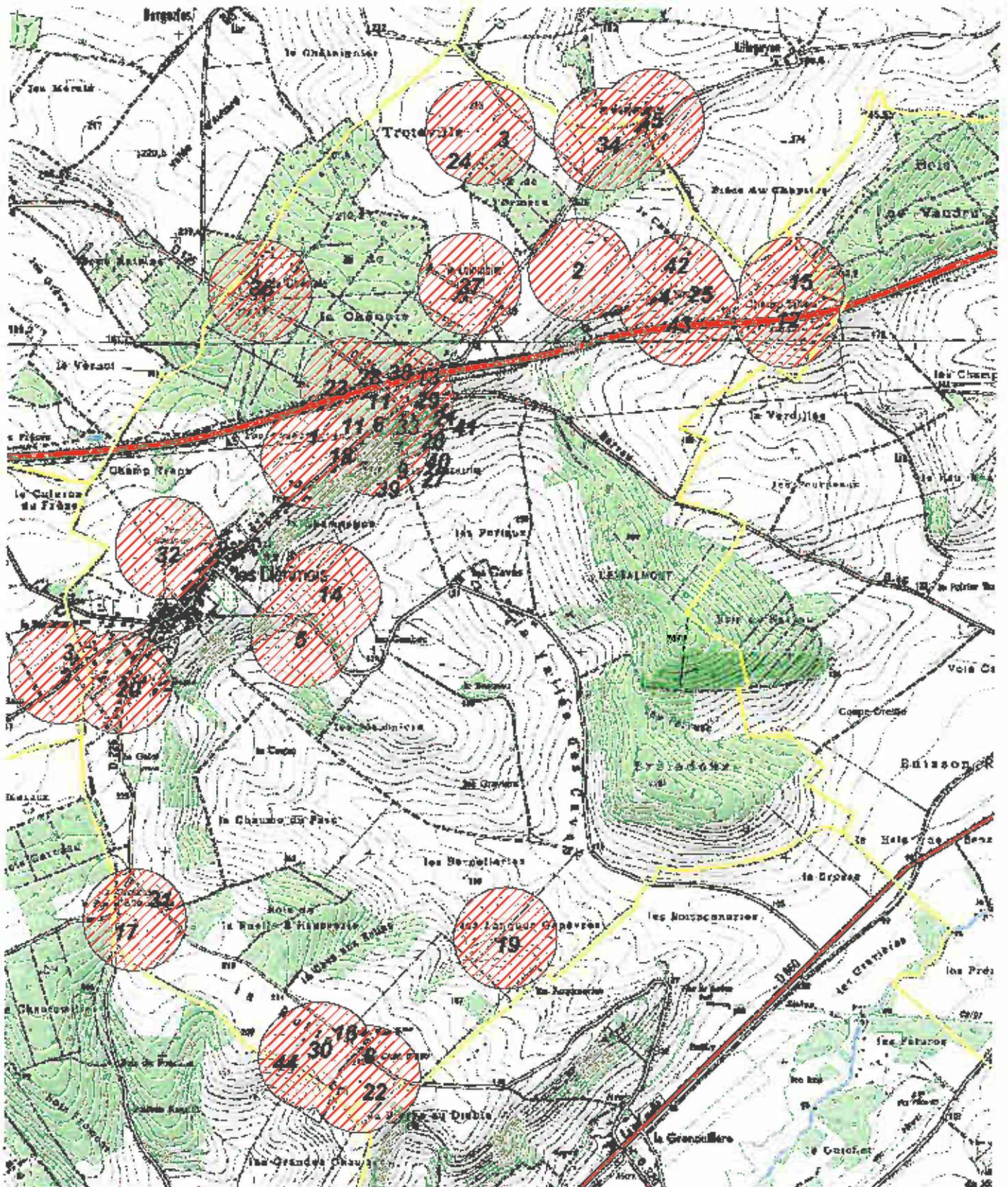
N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Les Fouetteries S	Néolithique	Néolithique	
2	Pente de Narvain N, Ferme du Colombier E	Néolithique	Age du bronze	
3	Bois de l'Ormeau, Troteville	Age du bronze	Gallo-romain	ferrier four
4	La pente de Narvain	Second Age du fer	Second Age du fer	traitement du minéral enclos funéraire
5	Les Battonniers	Néolithique	Néolithique	anormale fosse
6	La Vallée des Caves	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
7	Près de la Ferme de Rome	Néolithique	Néolithique	
8	Ferme de Bellevue	Néolithique	Néolithique	
9	Ferme du Colombier (A proximité)	Néolithique	Néolithique	
10	Les Acquineries	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
11	Les Fouetteries	Second Age du fer	Haut moyen-âge	ferrier four
12	Champ Tillon	Second Age du fer	Second Age du fer	traitement du minéral enclos funéraire
13	Chapelle Saint-Léonard	Bas moyen-âge	Epoque moderne	chapelle
14	Bourg E, Champagne S	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	bâtiment

15	Le Chapitre, Champ du Tillon NE	Epoque indéterminés	Epoque indéterminée	fosse fossé
16	La Butte	Néolithique	Néolithique	
17	La Croix de la Rueille d'Hausserie	Néolithique	Age du bronze	
18	?	Age du fer	Gallo-romain	voie
19	Les Longues Genèveas	Paléolithique	Néolithique	
20	Tuilerie de Rome	Epoque moderne	Epoque moderne	atelier de terre cuite architecturale moulin à eau
21	Près de la ferme du Colombier	Gallo-romain	Période récente	atelier de terre cuite four
22	Ferme de Bellevue	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	production métallurgique
23	Les Fouetteries	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	ferrier
24	Bois de l'Ormeau, Troleville	Néolithique	Néolithique	traitement du minéral
25	La pente de Marveu	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
26	Les Acquinesées	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
27	Les Acquinesées	Néolithique	Age du bronze	
28	Les Fouetteries	Second Age du fer	Second Age du fer	ferrier
29	Chapelle Saint-Léonard	Epoque moderne	Epoque moderne	traitement du minéral
30	La Butte	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	inhumation
31	La Croix de la Rueille d'Hausserie	Paléolithique	Paléolithique	
32	Les Courtes	Néolithique	Age du bronze	
33	?	Néolithique	Age du bronze	
34	La Gaujouderie O	Paléolithique	Paléolithique	
35	La Gaujouderie	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
35	La Chénée	Bas moyen-âge	Epoque contemporaine	bâtiment ferme
37	Le Colombier, La Closterée	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	bâtiment demeure
38	?	Néolithique	Age du bronze	lieu de justice

39	?	Paléolithique	Néolithique	
40	Bellevue	Néolithique	Néolithique	
41	La Grande Chaume	Néolithique	Néolithique	
42	Pente de Narvau	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	voile
43	Pente de Narvau	Néolithique	Néolithique	enclos espace funéraire
44	La Butte	Gallo-romain	Gallo-romain	ferrier production métallurgique

**Elaboration du PLU
Commune de Les Clérimois (Yonne)**

Contexte archéologique



 Site archéologique connu



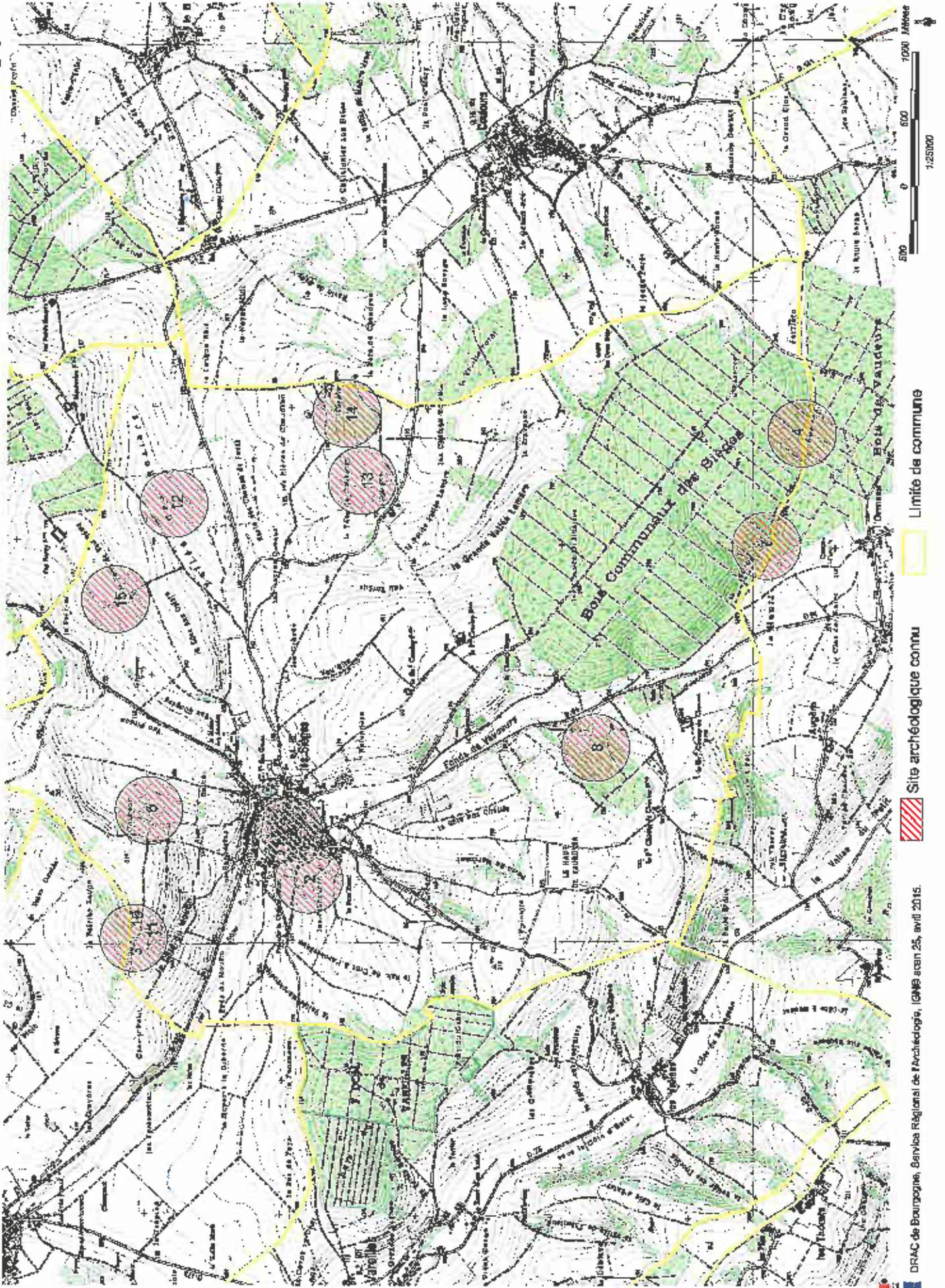
Liste des sites archéologiques

lundi 11 mai 2015

LES SIEGES

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	La Chaume Saint Paul	Second Age du fer	Second Age du fer	ferme fosse fossé
2	Les Planchers	Moyen-âge	Moyen-âge	baese-cour espace fortifié
3	Le Chapeau	Paléolithique	Néolithique	
4	(Bois communaux des Sièges)	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier traitement du minéral
5	Les Planchers	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier traitement du minéral
6	Eglise Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte	Epoque moderne	Epoque moderne	église
7	Pierre à Colon	Néolithique	Néolithique	menhir
8	La Bulle	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	ferrier traitement du minéral
9	La Chaume Saint-Paul	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	parcelle ferrier
10	Le Chapeau	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	traitement du minéral
11	Le Chapeau	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	four foyer

12	Vallée des Rosiers	Néolithique	Néolithique
13		Paléolithique	Néolithique
14	La Pléce du Chaudron	Paléolithique	Néolithique
15	Grand Champ	Paléolithique	Néolithique





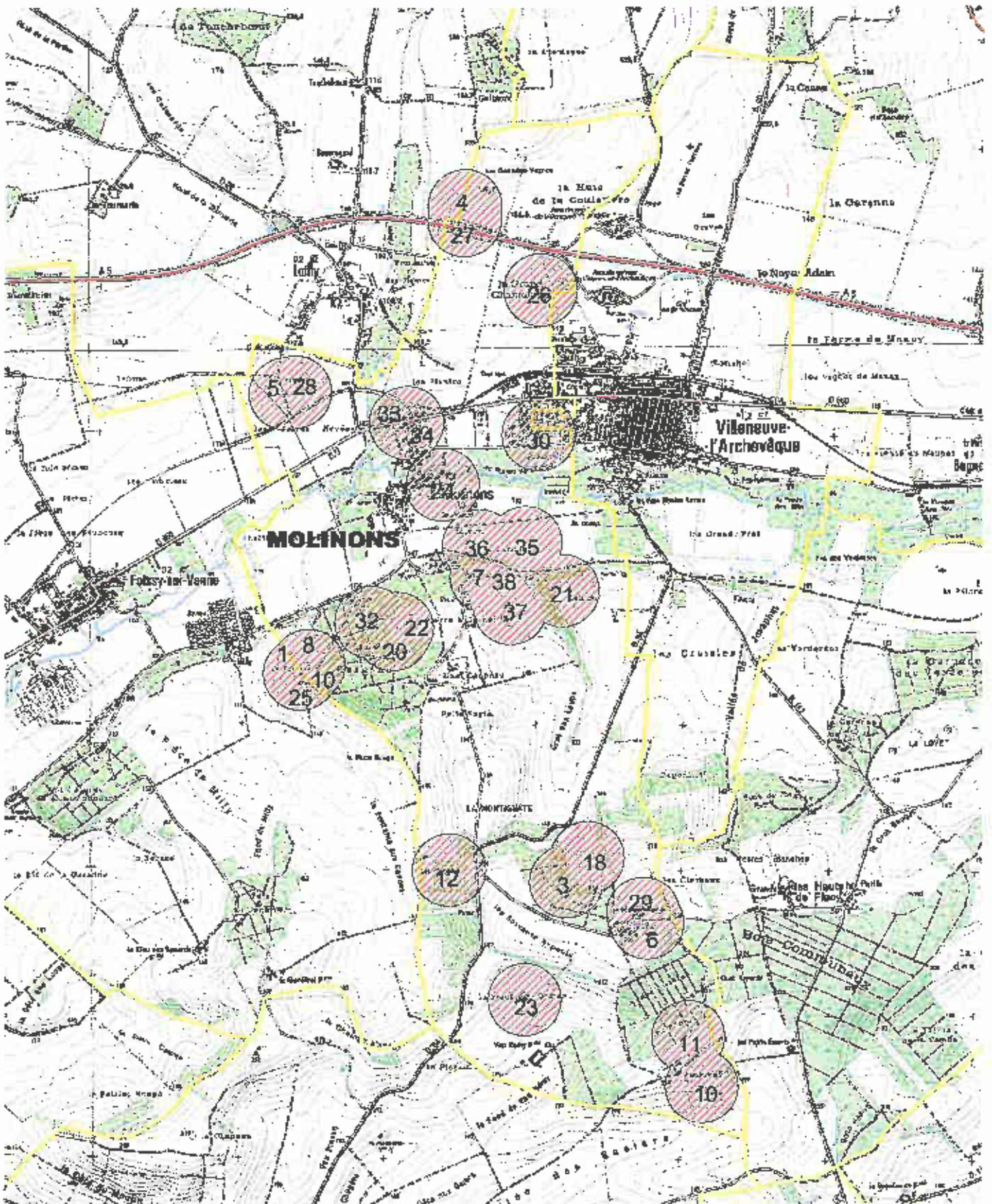
Liste des sites archéologiques

jeudi 07 mai 2015

MOLINONS

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges
1	La Tommelle	Age du bronze final	Premier Age du fer	tumulus
2	Longues Forêts	Néolithique	Néolithique	
3	Le Bois aux Loups	Paléolithique	Paléolithique	
4	Le Grand Charneloup	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
5	Les Terres Noyées	Paléolithique	Paléolithique	
6	Maison Rouge	Paléolithique	Paléolithique	
7	Le Tilléul, La Vanche	Néolithique	Néolithique	
8	La Tommelle E	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
9	La Pente de Vauremy	Paléolithique	Néolithique	
10	Les Terres d'Hauterive	Paléolithique	Paléolithique	
11	Ferme d'Hauterive N	Paléolithique supérieur	Paléolithique supérieur	
12	(Près des Carrelles)	Paléolithique	Néolithique	
13	Buisson Ribault	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
14	La Vauche (Haut)	Paléolithique	Néolithique	
15	Le Fond du Corbeau	Paléolithique	Néolithique	
16	Les Basses Grandes Vignes	Paléolithique	Néolithique	
17	Les Plantées	Néolithique	Néolithique	
18	La Pente au Bois du Loup	Paléolithique	Néolithique	
19	Le Fond de Vauremy	Néolithique	Néolithique	
20	La Grande Garenne	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
21	Froid Cul	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire

	Les Grafesses	Age du bronze	Age du fer	
22				
23	?	Premier Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire
24	La Pièce des Ormes	Second Age du fer	Second Age du fer	ferme
25	La Tommelle	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire
26	Le Grand Chanteloup	Néolithique moyen	Néolithique moyen	bâtiment habitat
27	Le Grand Chanteloup	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
28	Les Terres Noyées	Néolithique	Néolithique	
29	Maison Rouge	Néolithique	Néolithique	
30	Les Terres d'Hauteville	Néolithique	Néolithique	
31	Le Fond de Vauremy	Paléolithique	Paléolithique	
32	La Grande Garenne	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
33		Moyen-âge classique	Epoque contemporaine	
34		Moyen-âge	Non renseigné	église cimetiére inhumation antonnalie enclos fosse mine
35	La Vanche	Néolithique	Néolithique	
36	La Vanche	Néolithique final	Néolithique final	atelier de taille habitat
37	La Vanche	Néolithique final	Néolithique final	habitat
38	La Vanche	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	



 Site archéologique connu

 Limite de commune



500 0 500 1000 Mètres
1:25000





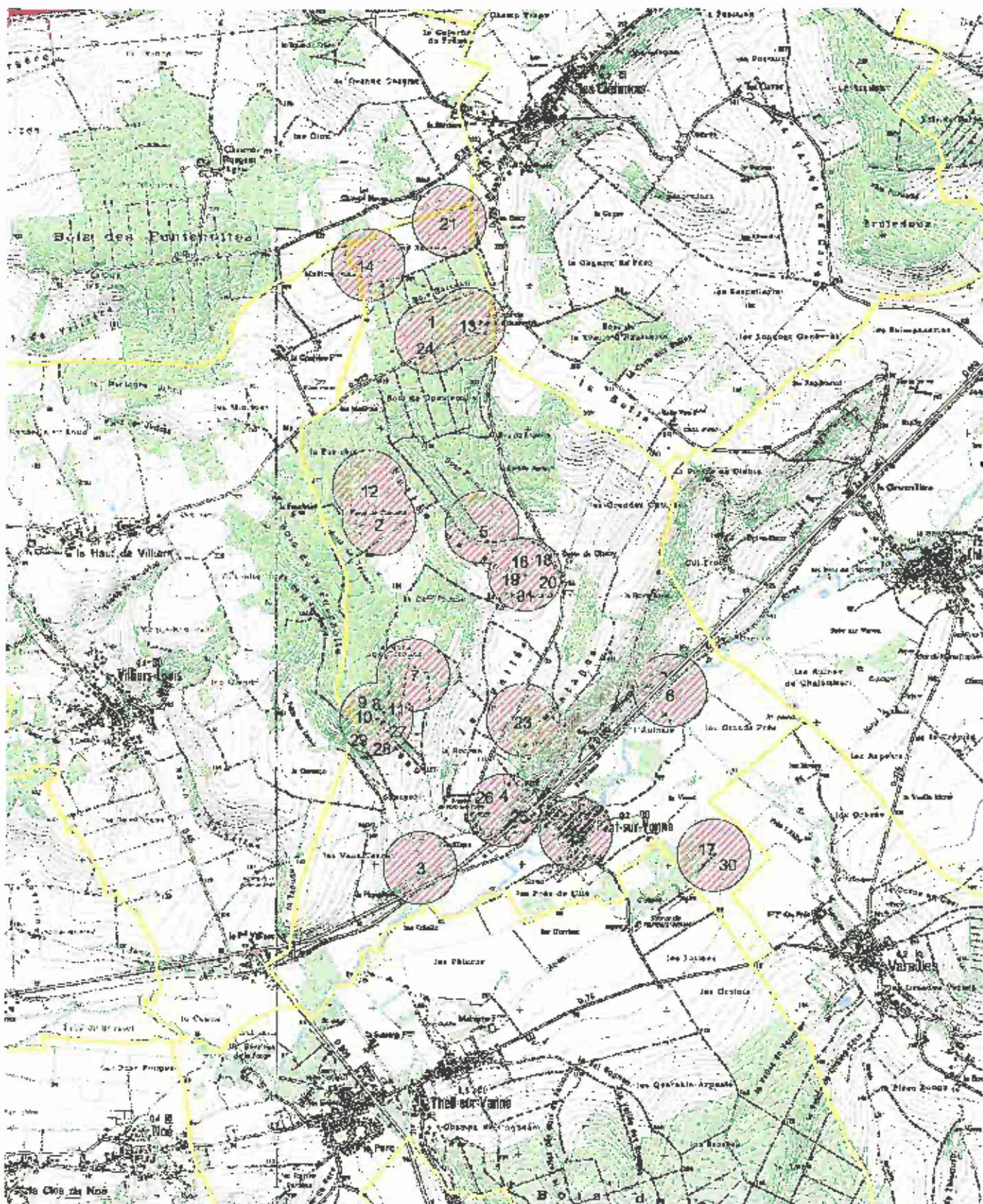
Liste des sites archéologiques

jeudi 07 mai 2015

PONT-SUR-VANNE

N° d'EA	Lieu dit. carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Bois-Garceau	Néolithique moyen	Néolithique moyen	
2	Pièce de Trémont	Âge du bronze final	Premier Âge du fer	enclos funéraire
3	L'Andillère	Gallo-romain	Gallo-romain	bâtiment
4	La Crérot	Gallo-romain	Gallo-romain	bâtiment
5	Les Chamasses	Néolithique	Second Âge du fer	fosse fossé
6	L'Etamine	Néolithique récent	Néolithique récent	
7	Haut de Trémont	Néolithique	Néolithique	
8	(Abords Chemin Pont/Villiers-Louis)	Néolithique	Néolithique	
9	Les Champs du Bois de Trémont	Néolithique	Néolithique	
10	Queue de Chimay	Néolithique	Néolithique	
11	Bois de Trémont (Plateau E)	Néolithique	Néolithique	
12	Pièce de Trémont N	Gallo-romain	Gallo-romain	
13	La Croix de la Ruelle d'Hausserie	Néolithique	Néolithique	
14	Les Hustaux	Paléolithique	Paléolithique	
15	Eglise Notre-Dame	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	église
16	(Voie Sens- Troyes)	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
17	Fontaine de Saint-Philbert	Gallo-romain	Gallo-romain	fontaine
18	(Villa)*	Gallo-romain	Gallo-romain	villa
19	Pierre aux Diables	Néolithique	Néolithique	menhir poteau fixe

20	Les Aquineries	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
21	Les Hussieux	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	four
23	La Pierre Cagée	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	borne
24	Bois-Garceau	Age du bronze final	Age du bronze final	dolmen
25	Le Crétot	Second Age du fer	Second Age du fer	menhir
26	Le Crétot	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
27	{Abordé Chemin Pont/Villiers-Louis}	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	enclos funéraire
28	Bois de Trémont (Plateau E)	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
29	Bois de Trémont (Plateau E)	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
30	Fontaine de Saint-Philibert	Gallo-romain	Gallo-romain	aqueduc
31	Les Aquineries	Néolithique	Néolithique	atelier de taille



 Site archéologique connu



500 0 500 1000 Mètres

1:25000



Liste des sites archéologiques

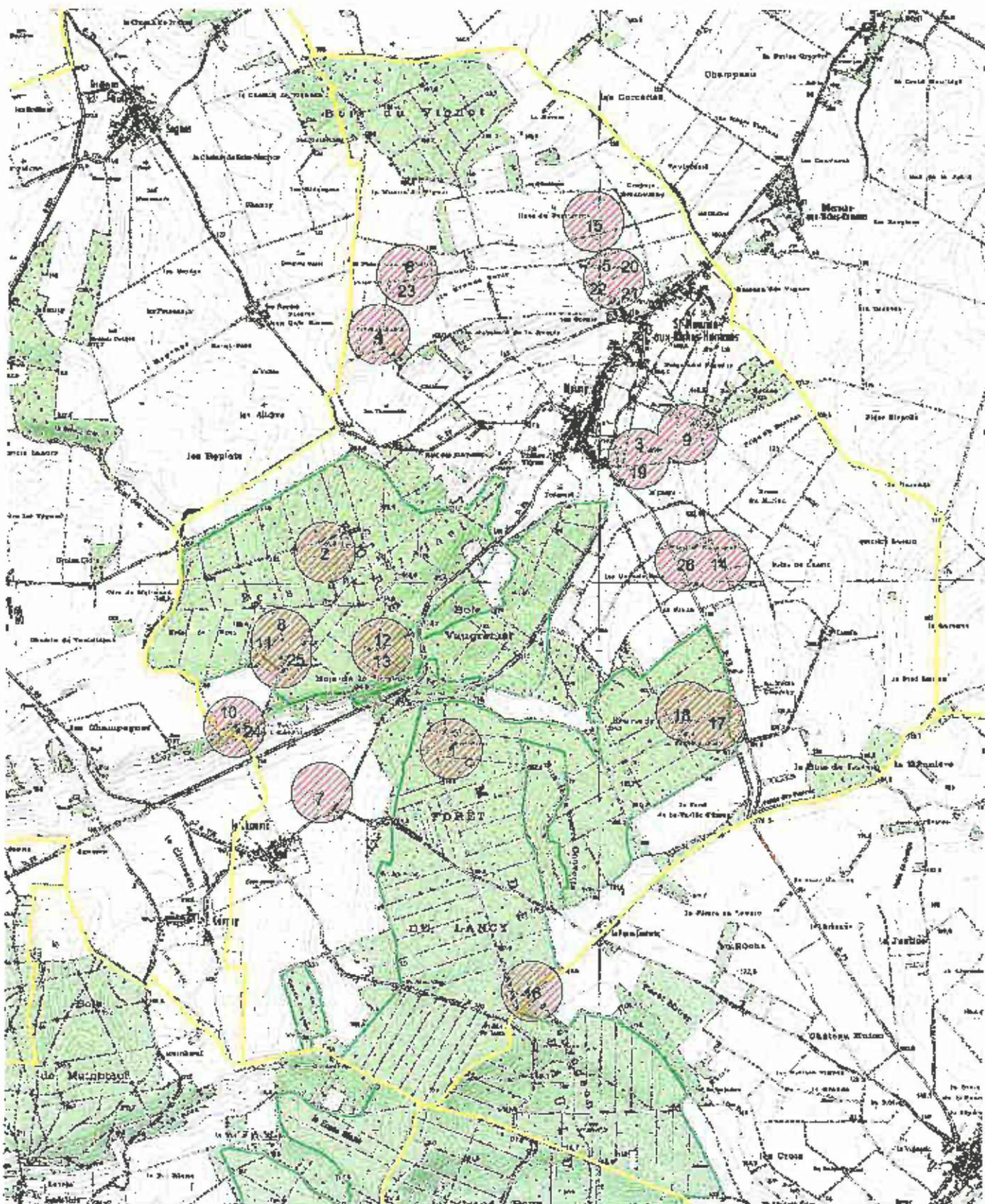
SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES

lundi 11 mai 2015

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Veetiges
1	Lancy	Néolithique récent	Néolithique final	dolmen inhumation
2	Bois de Trainel	Néolithique récent	Néolithique final	dolmen inhumation
3	La Vallée	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
4	Pièrres Sales	Second Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
5	Croix Saint-Roch	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
6	La Pièce aux Alouettes	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
7	La Chaume	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse
8	La Tour de Villechat	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse
9	Croix de la Huille N	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	bâtiment
10	La Tour de Villechat	Moyen-âge	Moyen-âge	carrière espace fortifié
11	Bois de Bray	Néolithique	Néolithique	dolmen inhumation
12	La Tour de Villechat	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
13	La Pierre au Lorin	Néolithique récent	Néolithique récent	dolmen inhumation
14	Les Vieilles Garennes	Premier Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire
15	La Haie de Pommerat	Néolithique	Moyen-âge	enceinte motte castrale

Commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne)

Contexte archéologique



 Site archéologique connu



500 0 500 1000 Mètres
1:30000





Liste des sites archéologiques

lundi 11 mai 2015

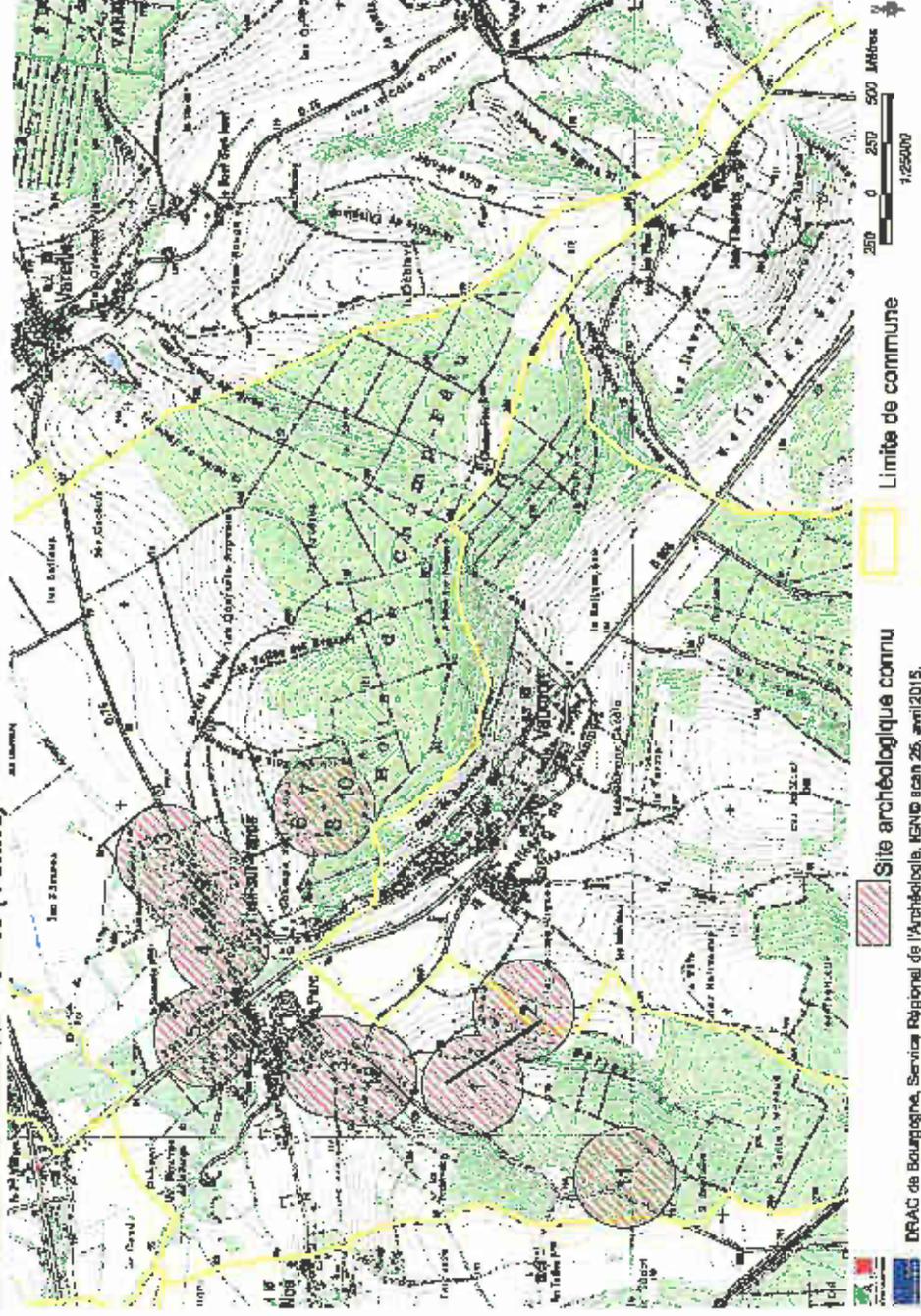
THEIL-SUR-VANNE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Les Chaumées	Âgé du fer	Gallo-romain	enceinte enclos ferme fosse
2	Bois de Champ Fétr N (plateau)	Néolithique	Néolithique	
3	Les Pierres Percées, La Vallée du Parc	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
4	Aqueduc Saint-Philibert	Gallo-romain	Gallo-romain	aqueduc
5	D 905	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
6	(Parc de l'ancien château)	Moyen-âge classique	Epoque moderne	château fort château non fortifié
7		Néolithique	Néolithique	jardin borne menhir
8		Moyen-âge classique	Bas moyen-âge	polissoir fixe
9		Moyen-âge classique	Epoque contemporaine	léproserie église
10	La Tête des Baliveaux	Paléolithique	Néolithique	mine
11	Les Pâchinattes	Paléolithique supérieur	Paléolithique supérieur	
12	Les Pierres Percées, La Vallée du Parc	Néolithique	Néolithique	
13		Gallo-romain	Gallo-romain	source aménagée
14		Moyen-âge classique	Bas moyen-âge	moulin

Elaboration du PLU

Commune de Theil-sur-Vanne (Yonne)

Contexte archéologique



Site archéologique connu
Limite de commune

250 0 250 500 Mètres
1:25000

DRAC de Bourgogne, Service Régional de l'Archéologie, KENO scan 26, avril 2015.



Liste des sites archéologiques

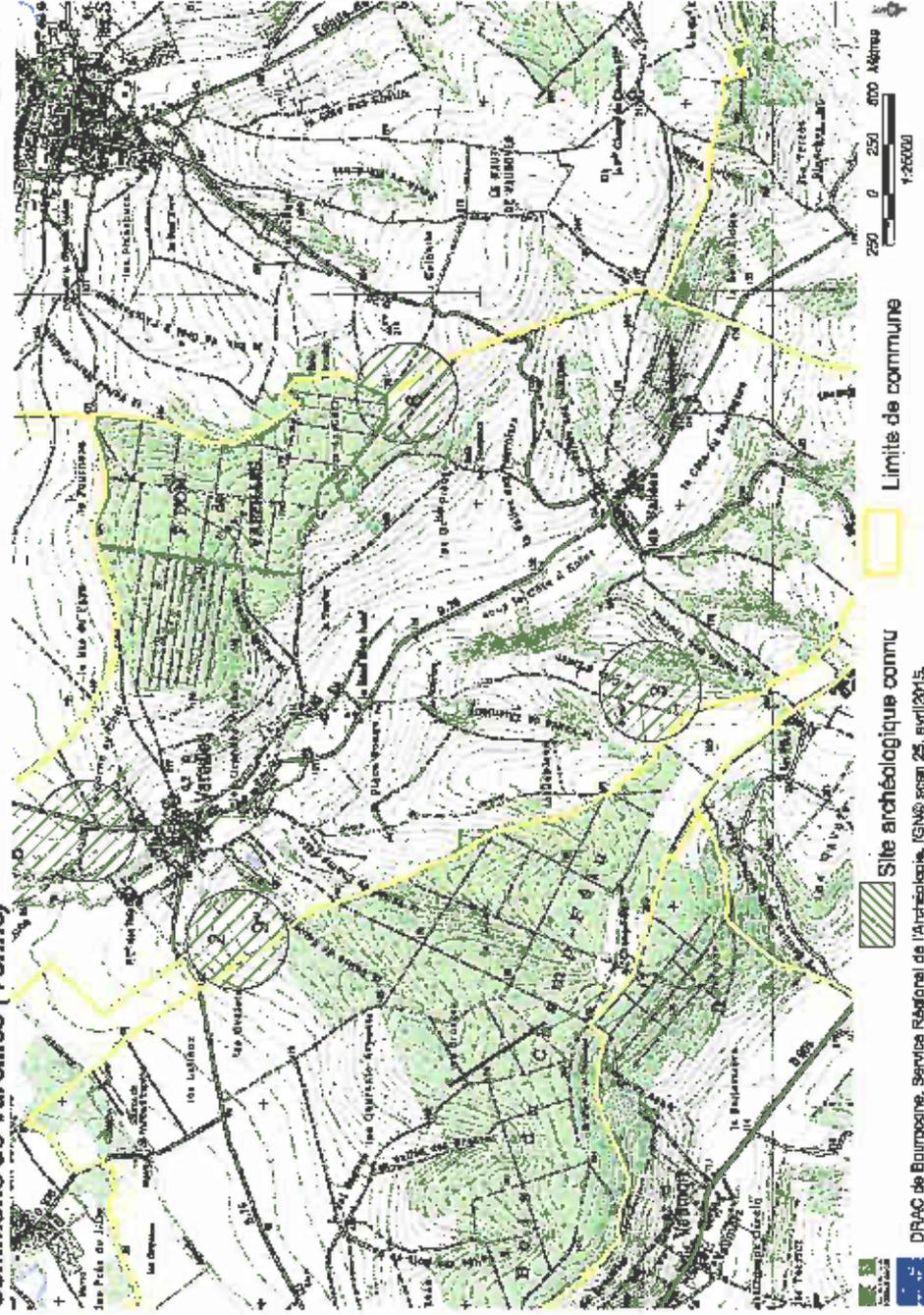
lundi 11 mai 2015

VAREILLES

N° d'EA	Lieu dlt carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges
1	La Come du Chat	Néolithique	Néolithique	
2	Les Gralois	Néolithique	Néolithique	
3	La Cote d'Enfer	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse fossé
4	Les Noues	Néolithique	Néolithique	
5	Les Grèves	Néolithique	Néolithique	
6	Bois du Chat S	Néolithique	Néolithique	
7	Pré Labbé	Gallo-romain	Gallo-romain	bâtiment hypocauste mosaïque villa
8	Pré Labbé	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	mur
9	Les Gralois	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	

**Elaboration du PLU
Commune de Vareilles (Yonne)**

Contexte archéologique



DRAC de Bourgogne, Service Régional de l'Archéologie, IGN® scan 25, avril 2015.



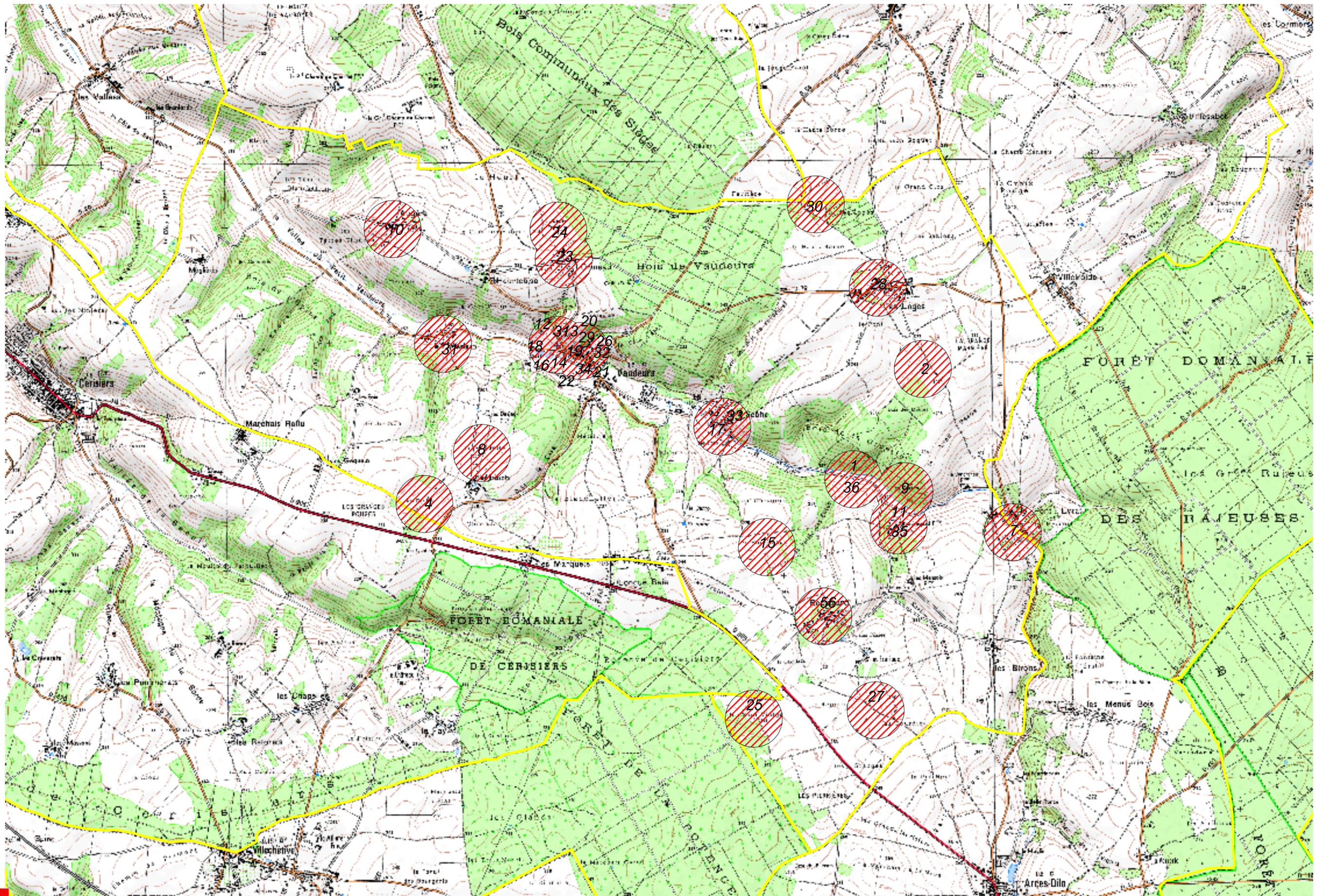
Liste des sites archéologiques

mardi 23 juin 2015

VAUDEURS

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Sablons de la Joncheroye	Paléolithique	Paléolithique	
2	Bois des Moines	Paléolithique	Paléolithique	
3	Chic-Loup (Chie-Loup)	Paléolithique	Paléolithique	
4	Ravin-des-Dardes	Paléolithique	Néolithique	
5	Le Four à Cassandre	Néolithique	Néolithique	
6	Beauciard	Néolithique	Néolithique	
7	Les Sablons du Pont Evrat	Néolithique	Néolithique	foyer
8	La Mardelle à la Vente	Néolithique	Néolithique	
9	Bois des Carrés	Néolithique	Néolithique	
10	Augère	Paléolithique	Néolithique	
11	Ferme Beaugard	Paléolithique	Paléolithique	
12	Les Chalanderies	Paléolithique	Néolithique	
13	La Côte-Chappenoise	Paléolithique	Néolithique	
14	Le Crôt-à-Foulon	Paléolithique	Néolithique	
15	Les Fourneaux	Paléolithique	Néolithique	
16	Les Granges Rouges	Paléolithique	Néolithique	
17	Grange-Sèche	Paléolithique	Néolithique	
18	La Haie-de-l'Isle	Paléolithique	Néolithique	
19	Les Jambes-de-Chien	Paléolithique	Néolithique	
20	La Longue Roye	Paléolithique	Néolithique	
21	Le Marchais-Tiburce	Paléolithique	Néolithique	

22	Méglère	Paléolithique	Néolithique	
23	L'Ormeau	Paléolithique	Néolithique	
24	La Queue-Fréville	Paléolithique	Néolithique	
25	Les Sept-Vingts	Paléolithique	Néolithique	
26	La Truie-Pendue	Paléolithique	Néolithique	
27	Longuerie, Beauciard*	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
28	Les Loges	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	ferme
29	Eglise Sainte-Marie-Magdeleine	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	église
30	La Haute Borne	Néolithique	Moyen-âge	borne
				menhir
31	Le Cloître	Moyen-âge	Moyen-âge	
32	La Prison	Moyen-âge	Epoque moderne	
33	Grange Sèche	Néolithique	Néolithique	
34	Chic-Loup (Chie-Loup)	Néolithique	Néolithique	
35	Ferme Beauregard	Néolithique	Néolithique	
36	Sablons de la Joncheroye	Néolithique	Néolithique	



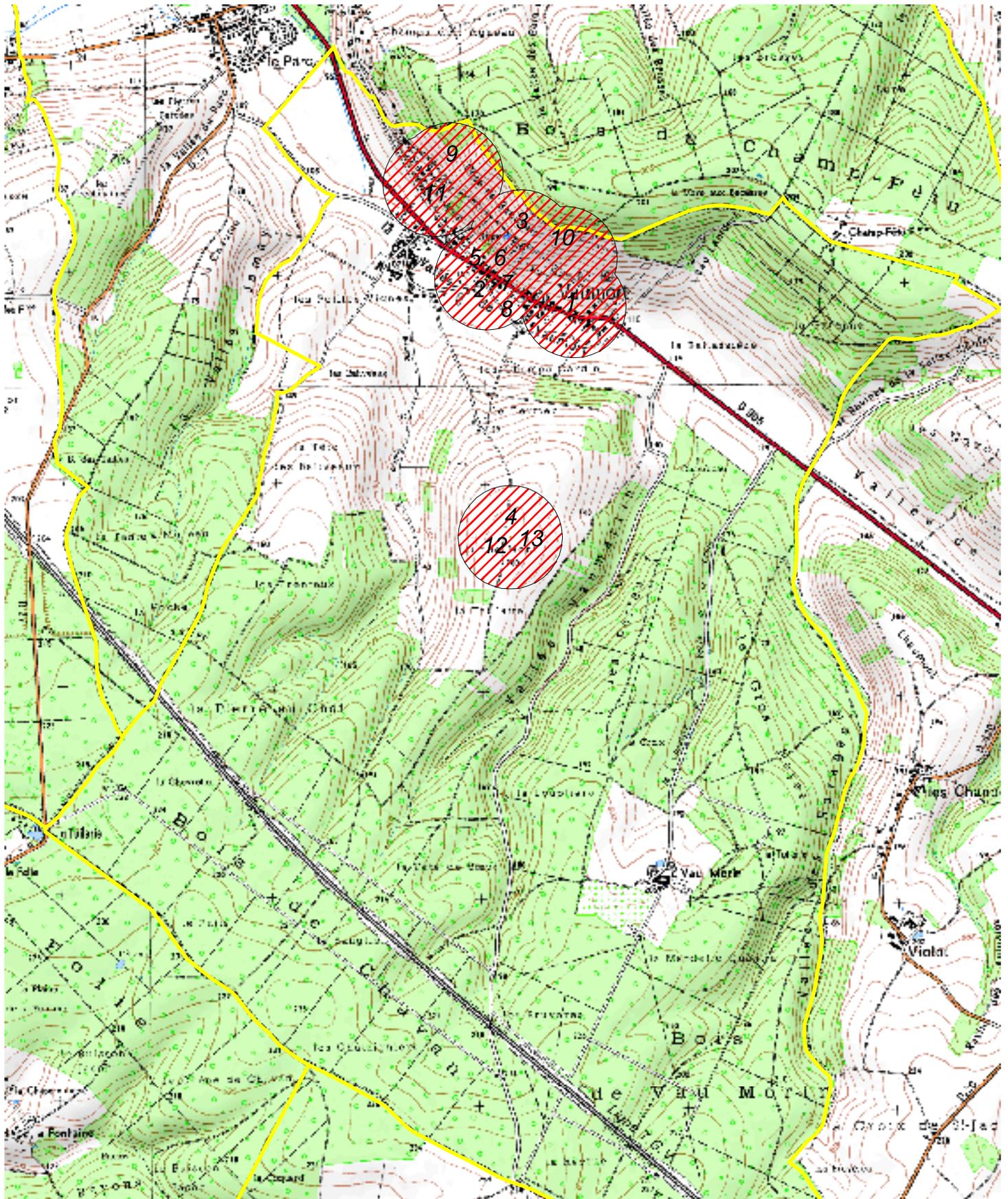


Liste des sites archéologiques

mardi 23 juin 2015

VAUMORT

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	La Pierre Enlevée	Néolithique	Age du bronze	menhir
2	(Le Plateau NO-SO)	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
3	Eglise (autour)	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	cimetière
4	Le Haut des Chateigniers (CAD)	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
5	Le Gros Noyer	Néolithique	Néolithique	
6	Vallée de Vaumartin	Néolithique	Néolithique	menhir
7	?	Second Age du fer	Second Age du fer	nécropole
8	(Ferme de Vaumartin)	Néolithique	Néolithique	
9	Côte de Beauvais	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fossé
				voie
10	Côte de Beauvais, La Côte Saint-Jean	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
11	Tuilerie du Champ-Fêtu, Petit-Vaumort	Néolithique	Néolithique	
12	Le Haut des Chateigniers (CAD)	Paléolithique supérieur	Paléolithique supérieur	
13	Le Haut des Chateigniers (CAD)	Néolithique	Néolithique	



 Site archéologique connu



300 0 300 600 Mètres
1:25000



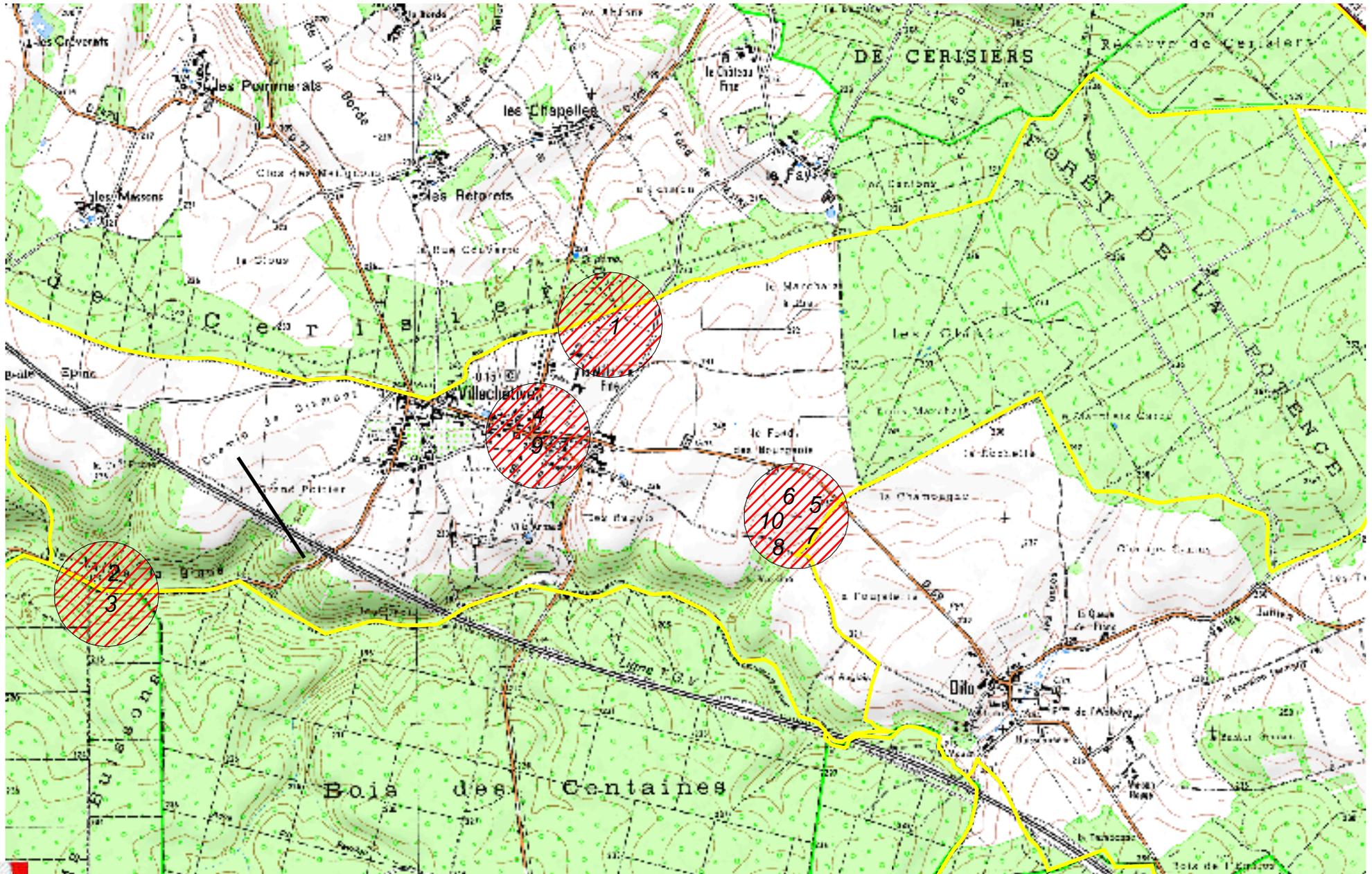


Liste des sites archéologiques

mardi 23 juin 2015

VILLECHETIVE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	La Ferme de la Milloterie N	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	anomalie
				enclos
2	La Vallée de la Bigue	Néolithique ancien	Néolithique moyen	
3	La Vallée de la Bigue	Néolithique	Néolithique	habitat
4	Eglise Saint-Léonard	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	église
5	?	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien	
6	?	Second Age du fer	Gallo-romain	voie
7	?	Néolithique	Néolithique	
8	(Ancien Haras)	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	relais routier
9	Eglise Saint-Léonard	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	sépulture
10	?	Paléolithique	Paléolithique	





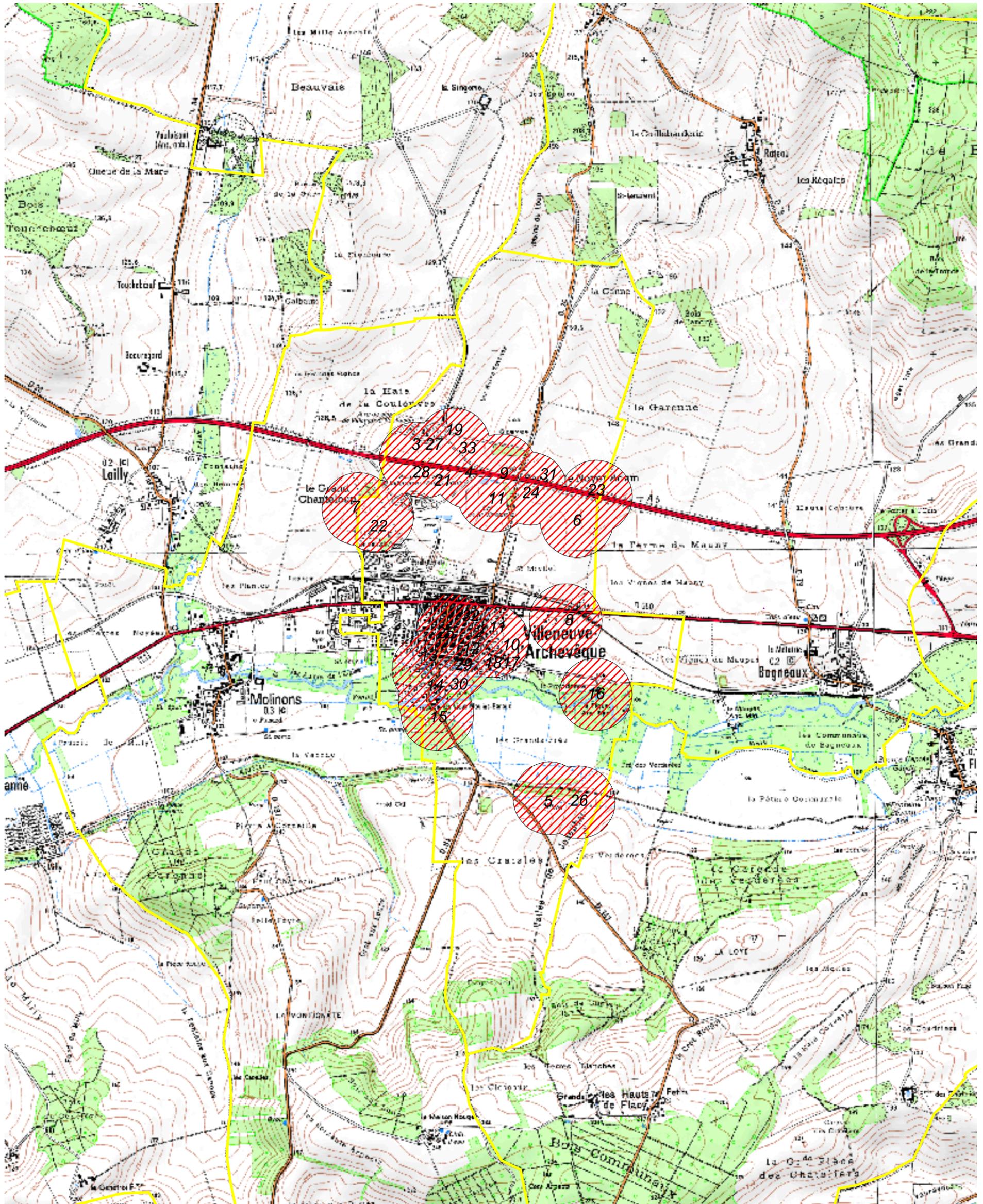
Liste des sites archéologiques

mardi 23 juin 2015

VILLENEUVE-L-ARCHEVEQUE

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges
1	Les Craisles	Premier Age du fer	Premier Age du fer	inhumation sépulture
2	?	Paléolithique	Paléolithique	
3	La Prieuré	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
4	Le Bas des Grèves	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	
5	Vallée Josaylat	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos enclos funéraire
6	Le Noyer Adam	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fossés (réseau de) parcellaire
7	La Fourche au Sac, La Prieuré	Age du bronze	Premier Age du fer	enceinte enclos funéraire
8	(RN 60?)	Gallo-romain	Gallo-romain	voie
9	Bas des Grèves	Premier Age du fer	Second Age du fer	enclos enclos funéraire habitat
10	(Curage de la Vanne), Vieux Moulins Banaux	Néolithique	Néolithique	polissoir fixe
11	Château Episcopal	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	château fort
12	Eglise Notre-Dame	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	église
13	Château de la Mothe	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	château fort maison forte
14	Les Vieux Moulins Banaux	Moyen-âge	Epoque moderne	moulin à eau

15	Moulin d'en Bas	Epoque moderne	Epoque moderne	moulin
16	Moulin de la Pique	Moyen-âge	Moyen-âge	moulin
17	Maison Dieu	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	hôpital
18	(Léproserie)	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	léproserie
19	Le Bas des Galiberts	Age du bronze	Premier Age du fer	occupation
20	Les Bicottes, Les Trémonts	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	traitement du minerai
21	La Prieurée	Paléolithique	Second Age du fer	occupation
22	Les Galberts	Epoque moderne	Epoque moderne	
23	Le Noyer Adam, Haut de la Croix Saint Vincent	Néolithique	Néolithique	occupation
24	Le Noyer Adam, Le Bas du Noyer Adam	Néolithique	Néolithique	occupation
25	Bourg : Villeneuve-sur-Vanne	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	ville neuve
26	Josaphat	Néolithique	Epoque contemporaine	mine
27	La Prieurée	Néolithique	Néolithique	
28	La Prieurée	Age du bronze	Premier Age du fer	
29	Eglise Notre-Dame	Epoque moderne	Epoque moderne	église
30	Eglise Notre-Dame	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	sépulture
31	Le Noyer Adam, Le Bas du Noyer Adam	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	
32	Bourg : Villeneuve-sur-Vanne	Moyen-âge	Moyen-âge	enceinte urbaine
33	La Prieurée	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	



 Site archéologique connu



500 0 500 1000 Mètres

1:25000



COPIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/S7
Portant : DÉFINITION DE ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE BAGNEAUX

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique au Moyen-Age ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de BAGNEAUX est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de BAGNEAUX sont délimitées 4 zones de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; Seuil à 5 000m² ;

Zone 2 : « *La Pièce des Antes ; Sur le Bois Baudry* » gisements Paléolithique et Néolithique ; Seuil à 3 000m² ;

Zone 3 : « *Les Essarts ; Ferme des Essarts* » gisements Paléolithique et Néolithique ; Seuil à 3 000m² ;

Zone 4 : « *Les Sables* » gisements Paléolithique et Néolithique ; Seuil à 3 000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant les zones retenues est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans les zones définies à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans ces zones.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de BAGNEAUX qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de BAGNEAUX.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de BAGNEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

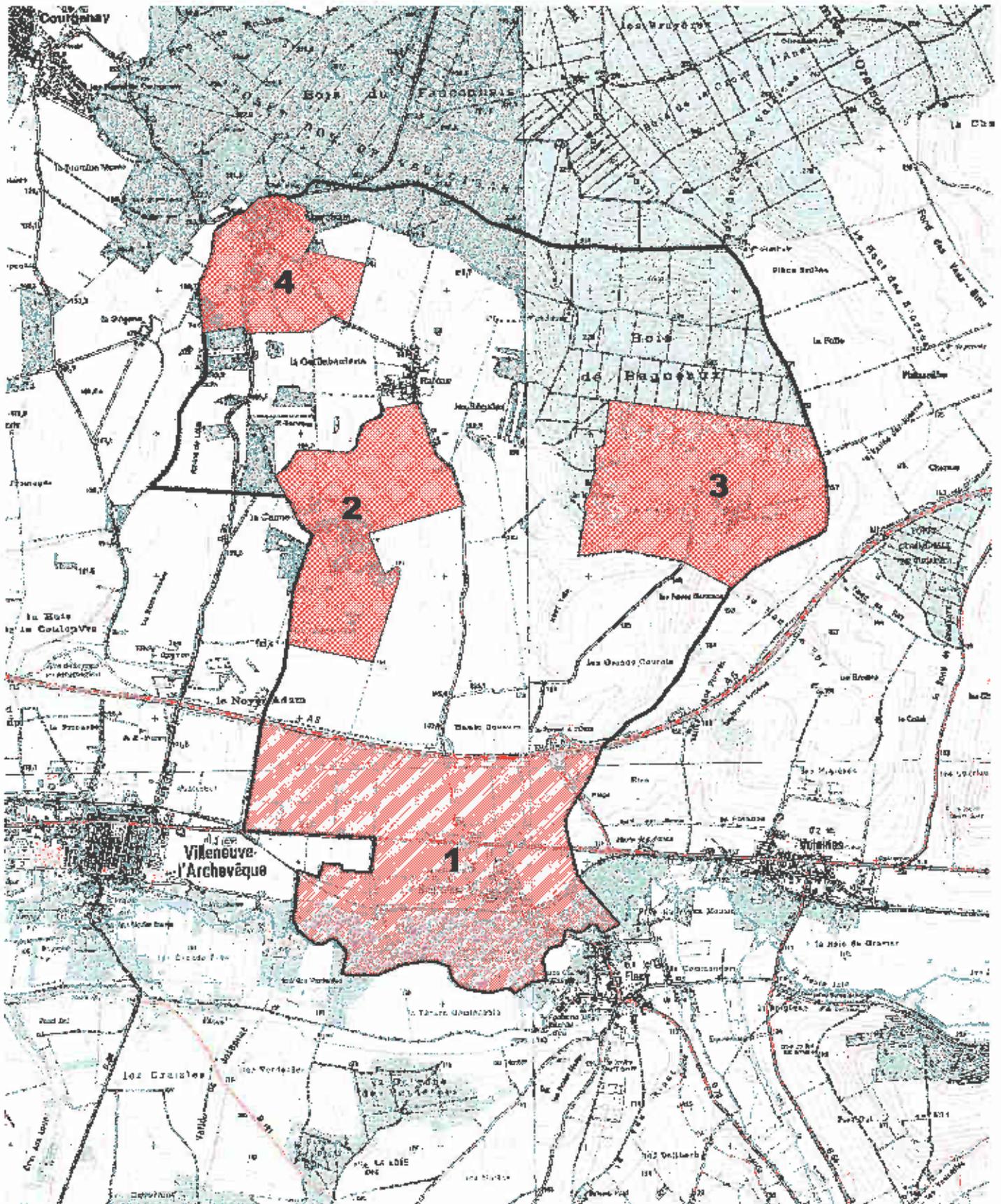
Pascal Mailhos

Destinataires :

- ☐ Mairie
- ☐ Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- ☐ STAP 89
- ☐ DDT 89



-  Seuil à 3000m² (terrain assiette)
-  Seuil à 5 000m² (terrain d'assiette)





PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/69
Portant : DÉFINITION D'UNE ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRÉSCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE CHIGY

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013

/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique à l'époque romaine ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de CHIGY est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de CHIGY est délimitée 1 zone de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; gisements datés du Paléolithique à l'époque romaine; Scuil à 3000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000è situant la zone retenue est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans la zone définie à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans cette zone.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans la zone déterminée à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de CHIGY qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de CHIGY.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de CHIGY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

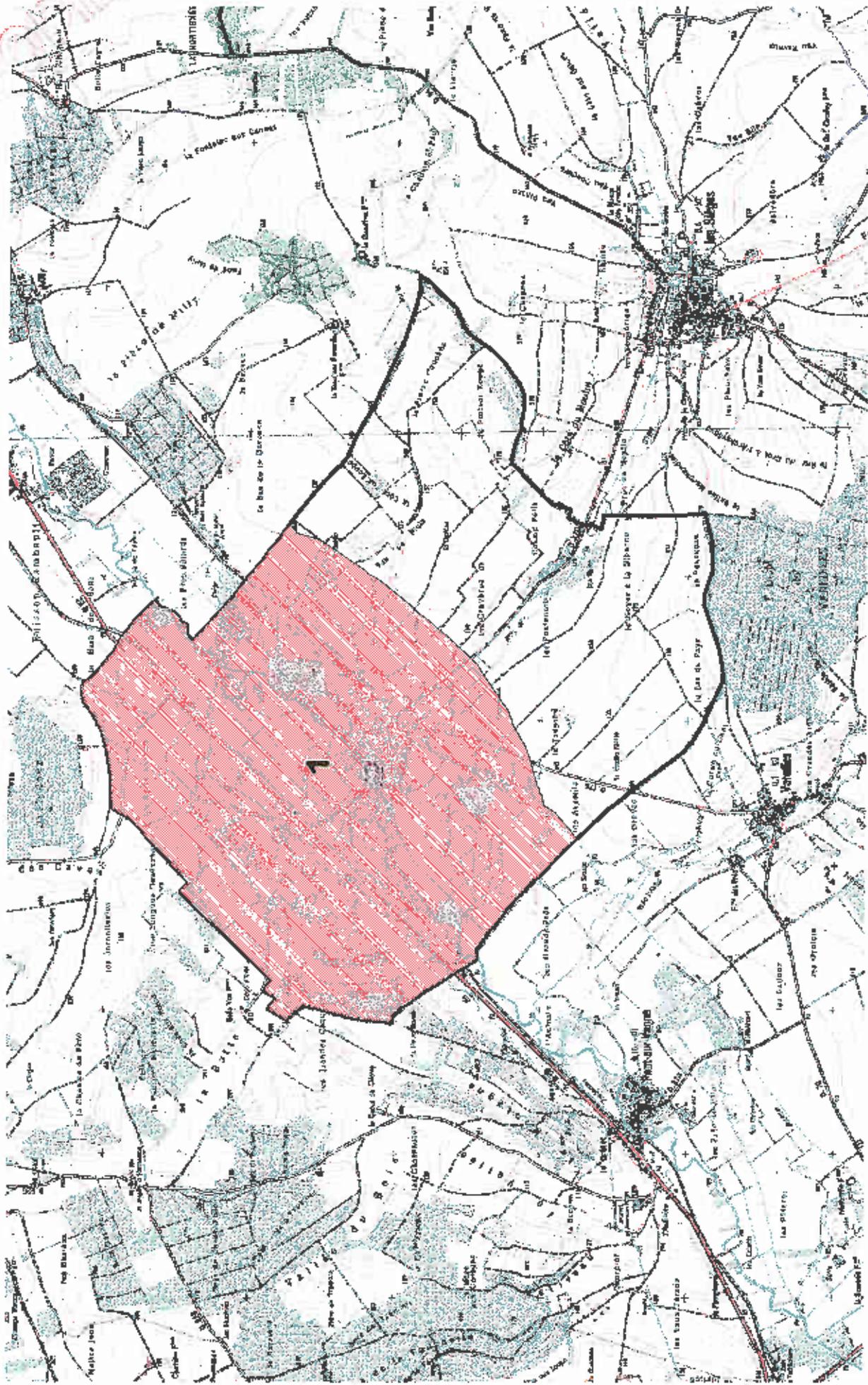
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de Chigy



 Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)

BOURGOGNE



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/79
Portant : DÉLIMITATION D'UNE ZONE DE PRÉSOMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE FLACY

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique à l'Age du Fer ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de FLACY est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de FLACY est délimitée 1 zone de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; gisements datés du Paléolithique à l'Age du Fer ; Seuil à 5000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant la zone retenue est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans la zone définie à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans cette zone.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans la zone déterminée à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de FLACY qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

.../...

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de FLACY.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de FLACY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

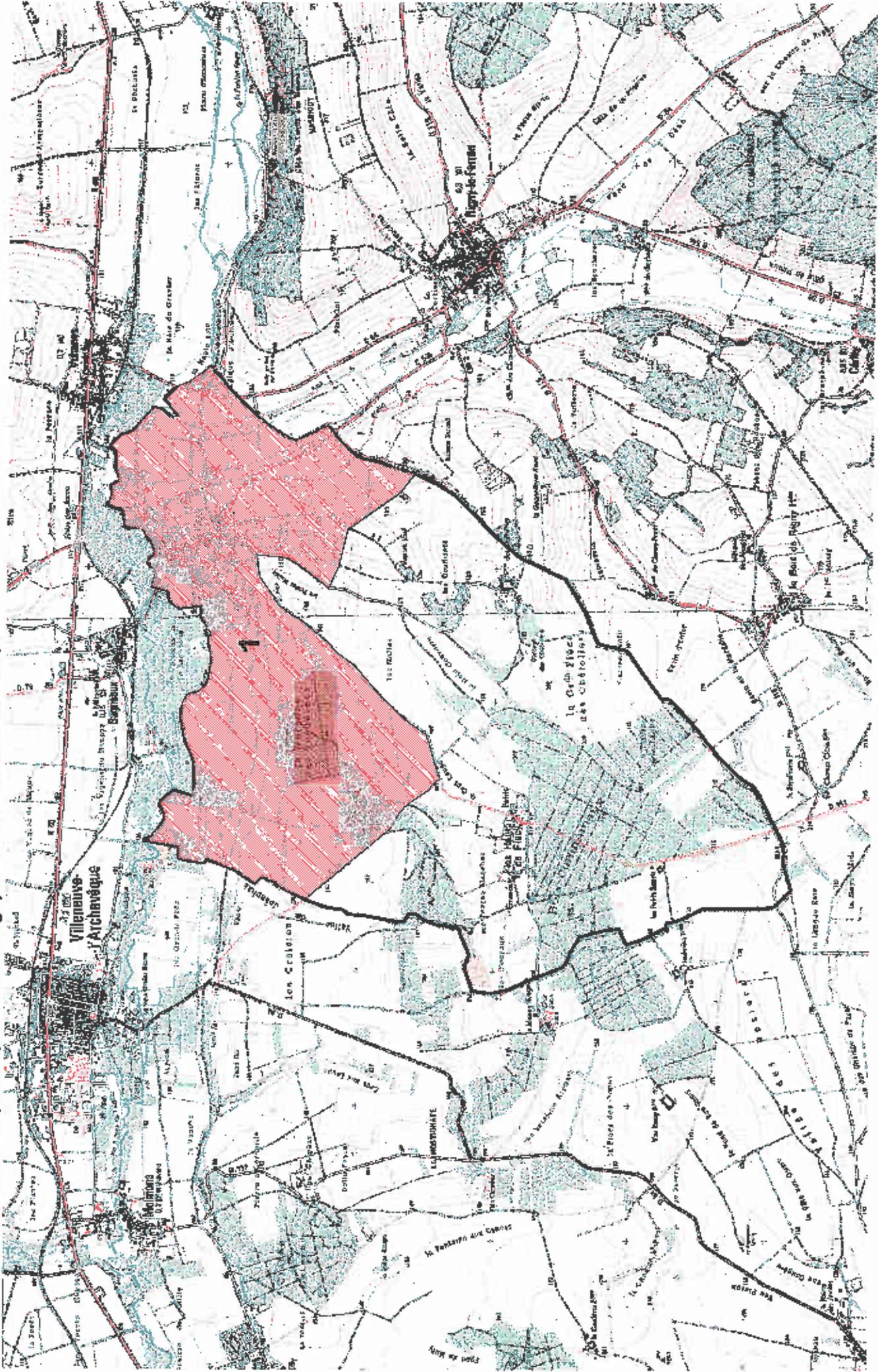
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescription archéologique sur la commune de FLACY



COTE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/76
Portant : DÉFINITION DE ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique au Moyen-Âge ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de FOISSY-SUR-VANNE est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.....

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de FOISSY-SUR-VANNE sont délimitées 3 zones de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Bourg actuel et ancien village, gisements datés du Moyen-Age ; Seuil à 500m² ;
Zone 2 : « Milly;La Tomelle », gisements datés de l'Age du Bronze et du Haut Moyen-Age ;
Seuil à 1000m² ;
Zone 3 : Vallée de la Vanne ; Seuil à 3000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000è situant les zones retenues est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans les zones définies à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans ces zones.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vanneric – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de FOISSY-SUR-VANNE qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de FOISSY-SUR-VANNE.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de FOISSY-SUR-VANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

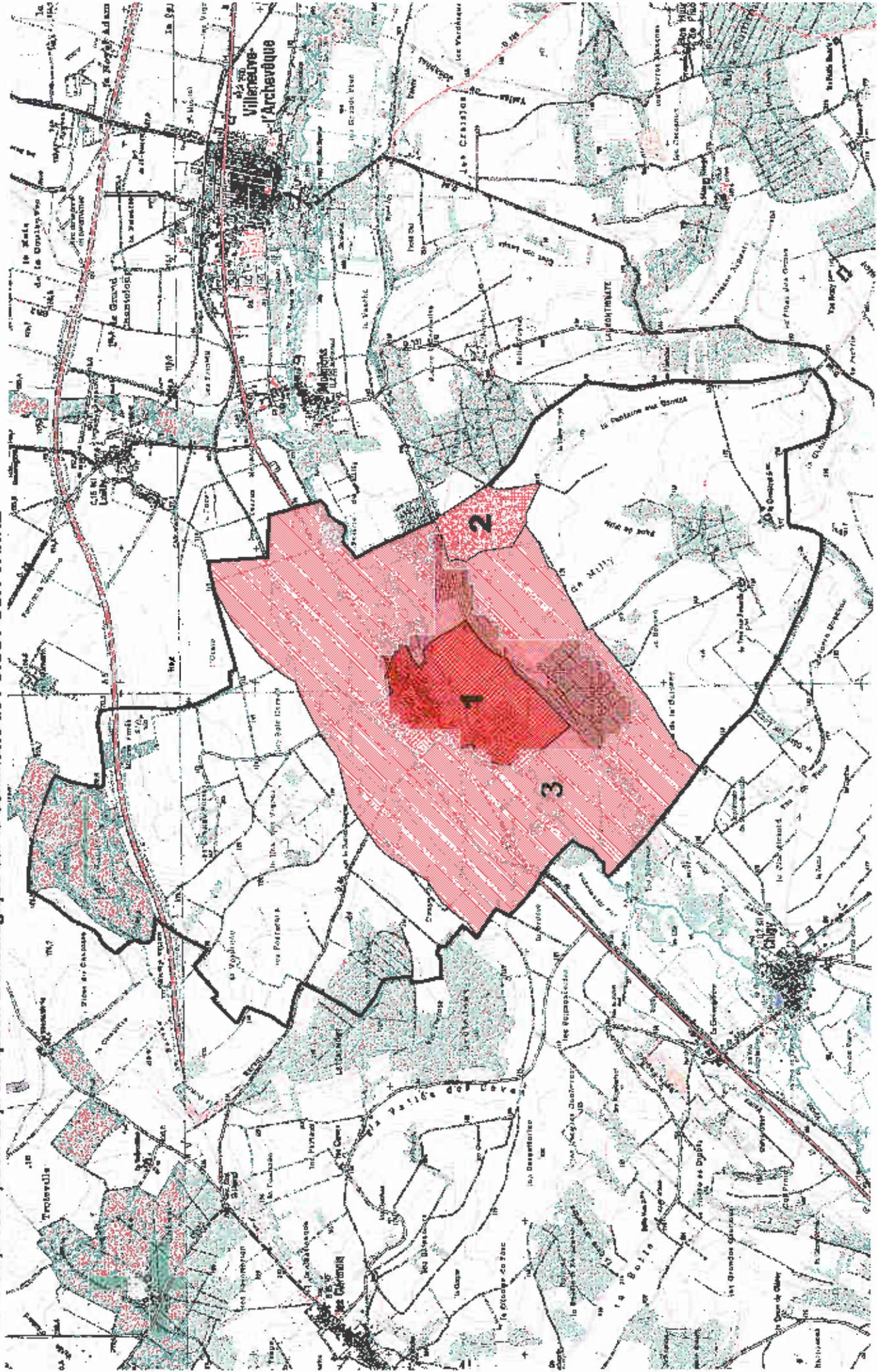
Pascal Mailhos

Destinataires :

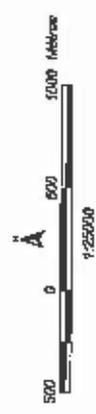
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89



-  Seuil à 500m² (terrain d'assiette)
-  Seuil à 1 000m² (terrain d'assiette)
-  Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/91
Portant : DÉFINITION DE ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRÉSCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE MOLINONS

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique au Moyen-Âge ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de MOLINONS est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er. : Sur le territoire de la commune de MOLINONS sont délimitées 2 zones de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : « *La Vanche, La Grande Garenne* » gisements datés du Paléolithique à l'Age du Fer ;
Seuil à 1000m²

Zone 2 : Vallée de la Vanne ; Scuil à 3000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant les zones retenues est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans les zones définies à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans ces zones.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de MOLINONS qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

.../...

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de MOLINONS.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de MOLINONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

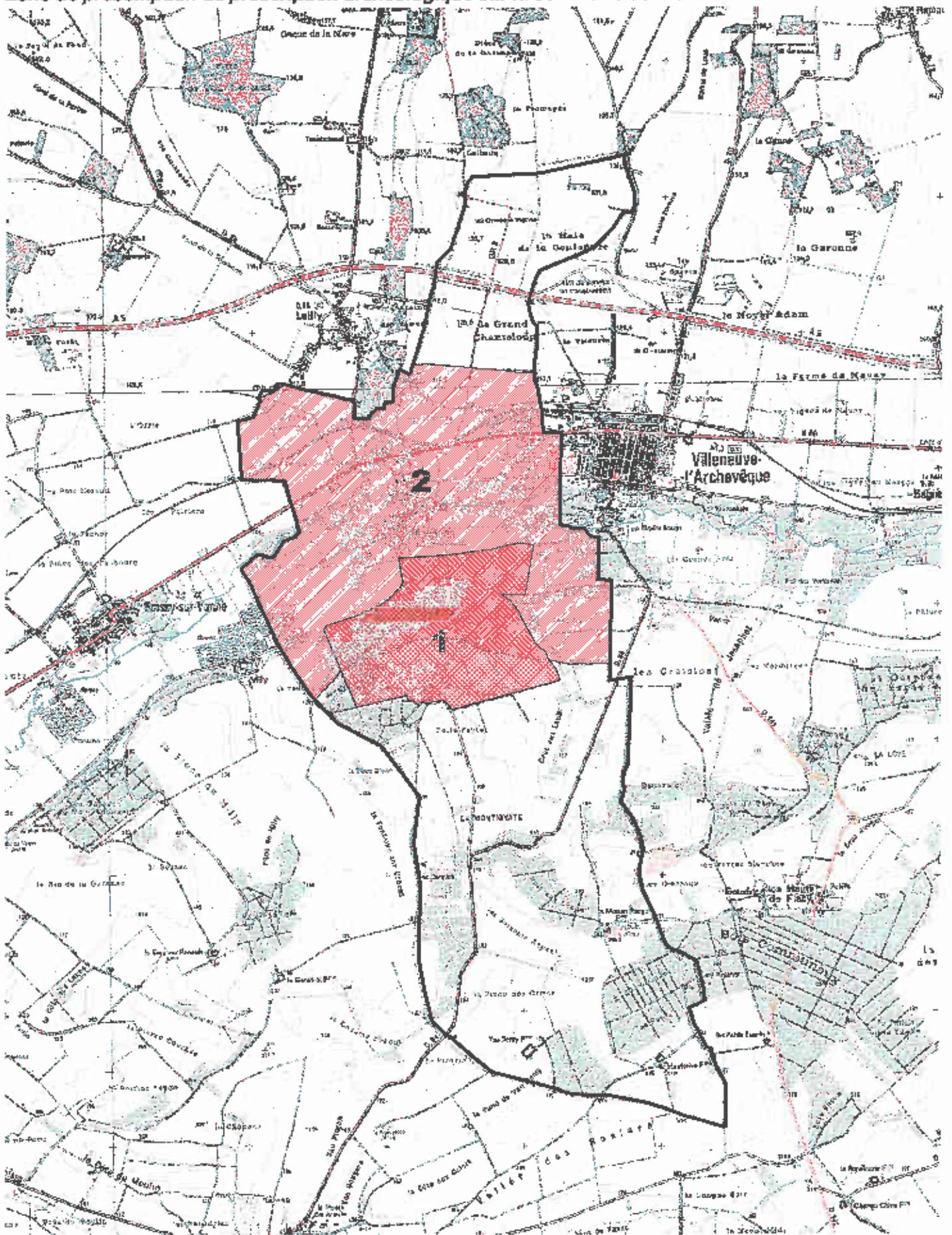
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescription archéologique sur la commune de MOLINONS



-  Seuil à 1 000m² (terrain d'assiette)
-  Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/98
Portant : DÉFINITION D'UNE ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE PONT-SUR-VANNE

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/ET/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique à l'époque médiévale ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de PONT-SUR-VANNE est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de PONT-SUR-VANNE est délimitée 1 zone de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; gisements datés du Paléolithique à l'époque médiévale ; Seuil à 3 000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant la zone retenue est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans la zone définie à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans cette zone.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans la zone déterminée à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de PONT-SUR-VANNE qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de PONT-SUR-VANNE.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de PONT-SUR-VANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

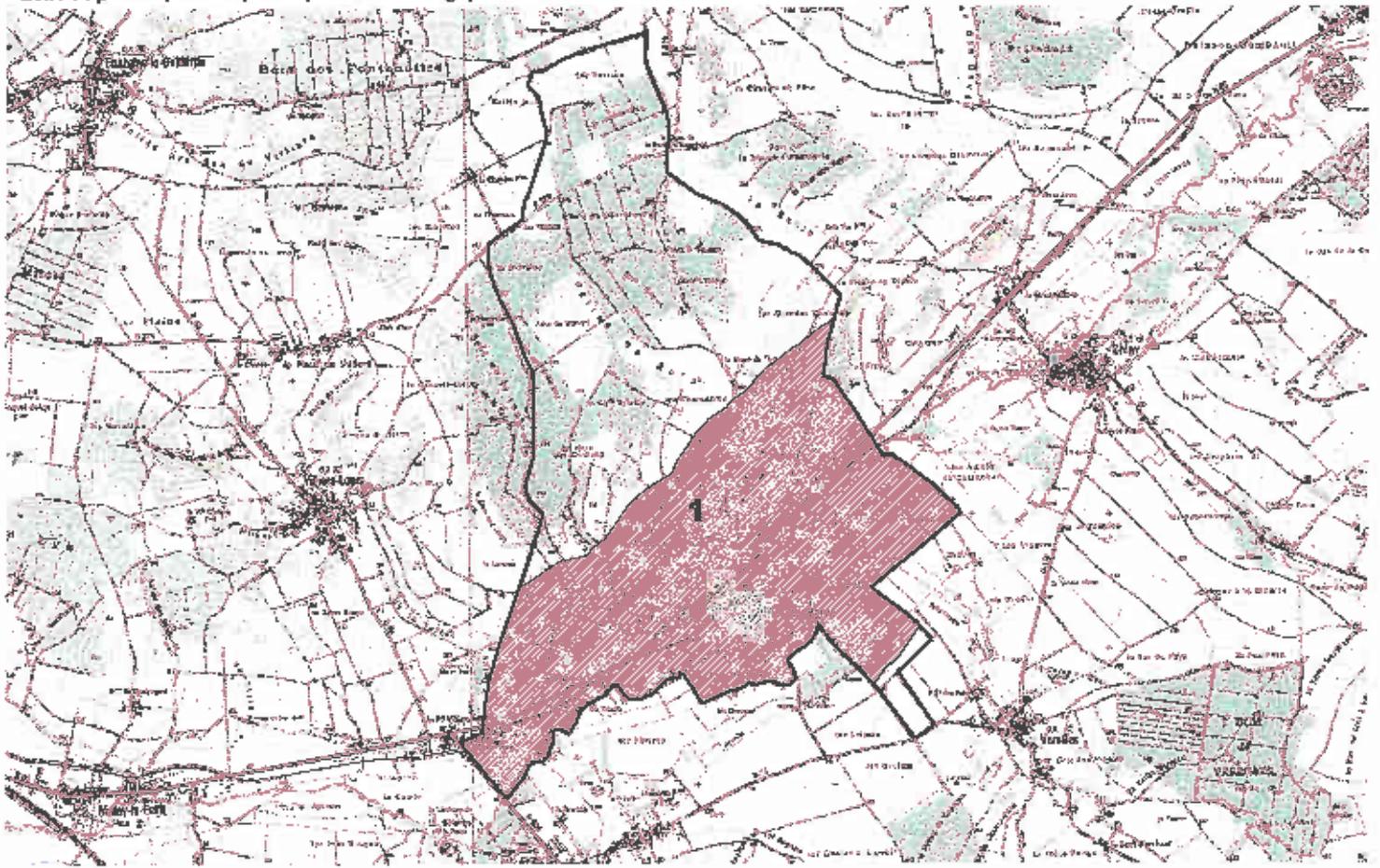
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de PONT-SUR-VANNE



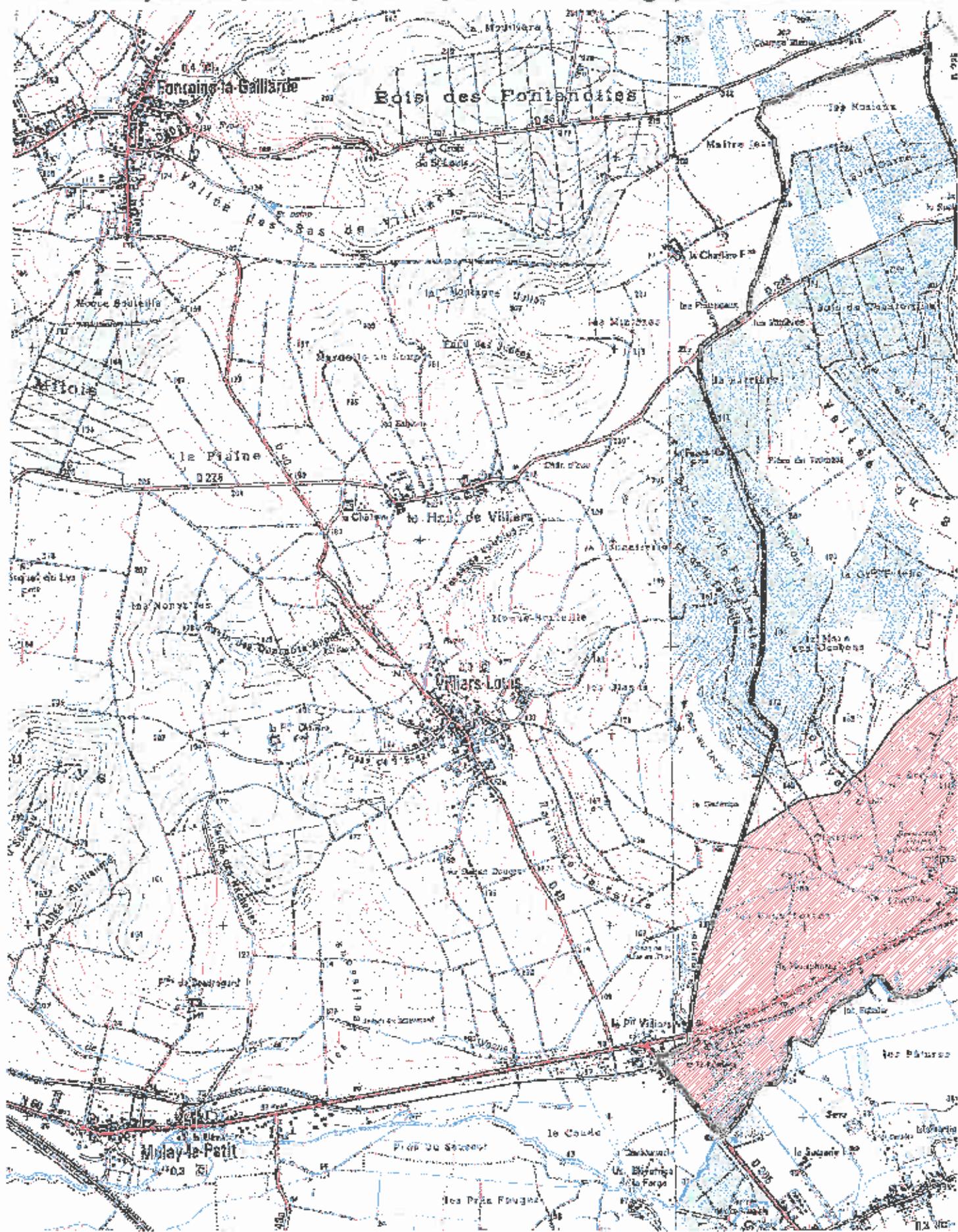
DRAC de Bourgogne, SRA, MSN scan 25, novembre 2012.

Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)



Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de Villiers-Louis





PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/111
Portant : DÉFINITION D'UNE ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE THEIL-SUR-VANNE

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réuni en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique à l'époque médiévale ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de THEIL-SUR-VANNE est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de THEIL-SUR-VANNE est délimitée 1 zone de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; gisements datés du Paléolithique à l'époque médiévale ;
Seuil à 3 000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant la zone retenue est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans la zone définie à l'article 1^{er} du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1^{er}, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans cette zone.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans la zone déterminée à l'article 1^{er} du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de THEIL-SUR-VANNE qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de THEIL-SUR-VANNE .

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de THEIL-SUR-VANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

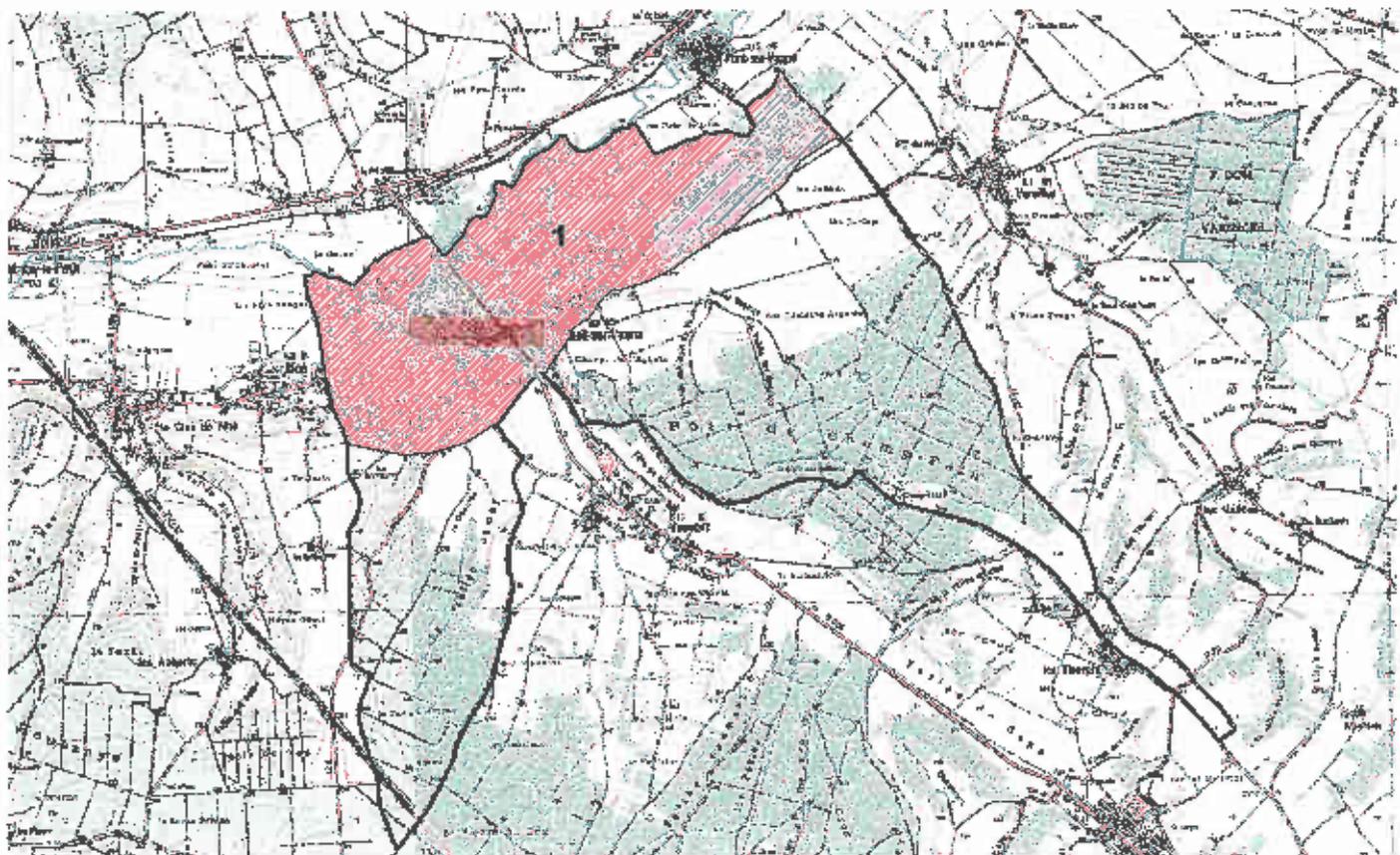
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

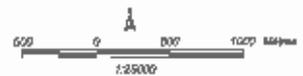
Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de Theil-sur-Vanne



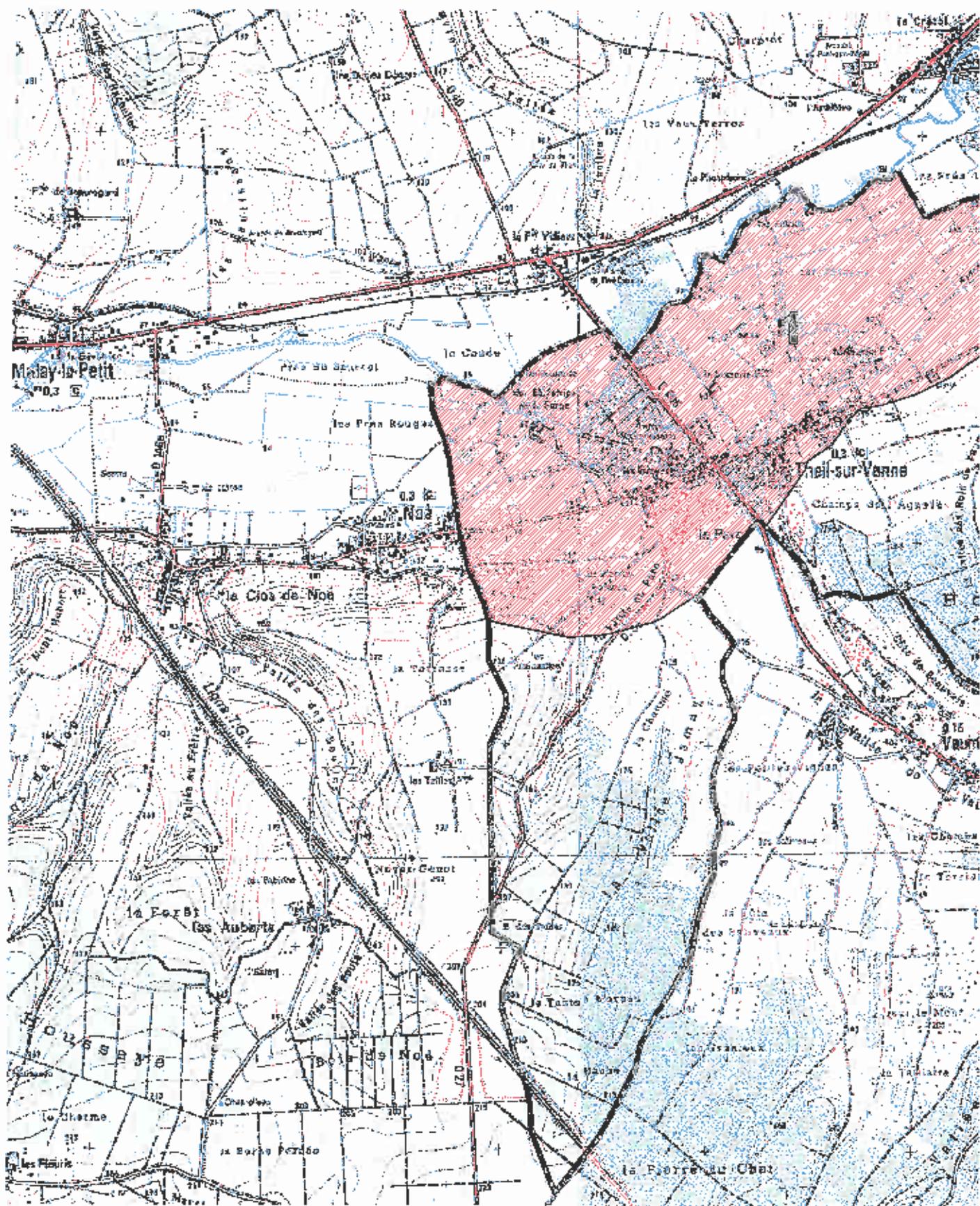
DRAC de Bourgogne, SRA, IGN sasz 28, novembre 2012.

Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)



Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/114
Portant : DÉFINITION D'UNE ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE VAREILLES

Je préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique à l'époque médiévale ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de CHIGY est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de VAREILLES est délimitée 1 zone de présomption de prescription archéologique :

Zone 1 : Vallée de la Vanne ; gisements datés du Paléolithique à l'époque médiévale; Seuil à 3 000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000è situant la zone retenue est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans la zone définie à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans cette zone.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans la zone déterminée à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de VAREILLES qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de VAREILLES.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de VAREILLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

Pascal Mailhos

Destinataires :

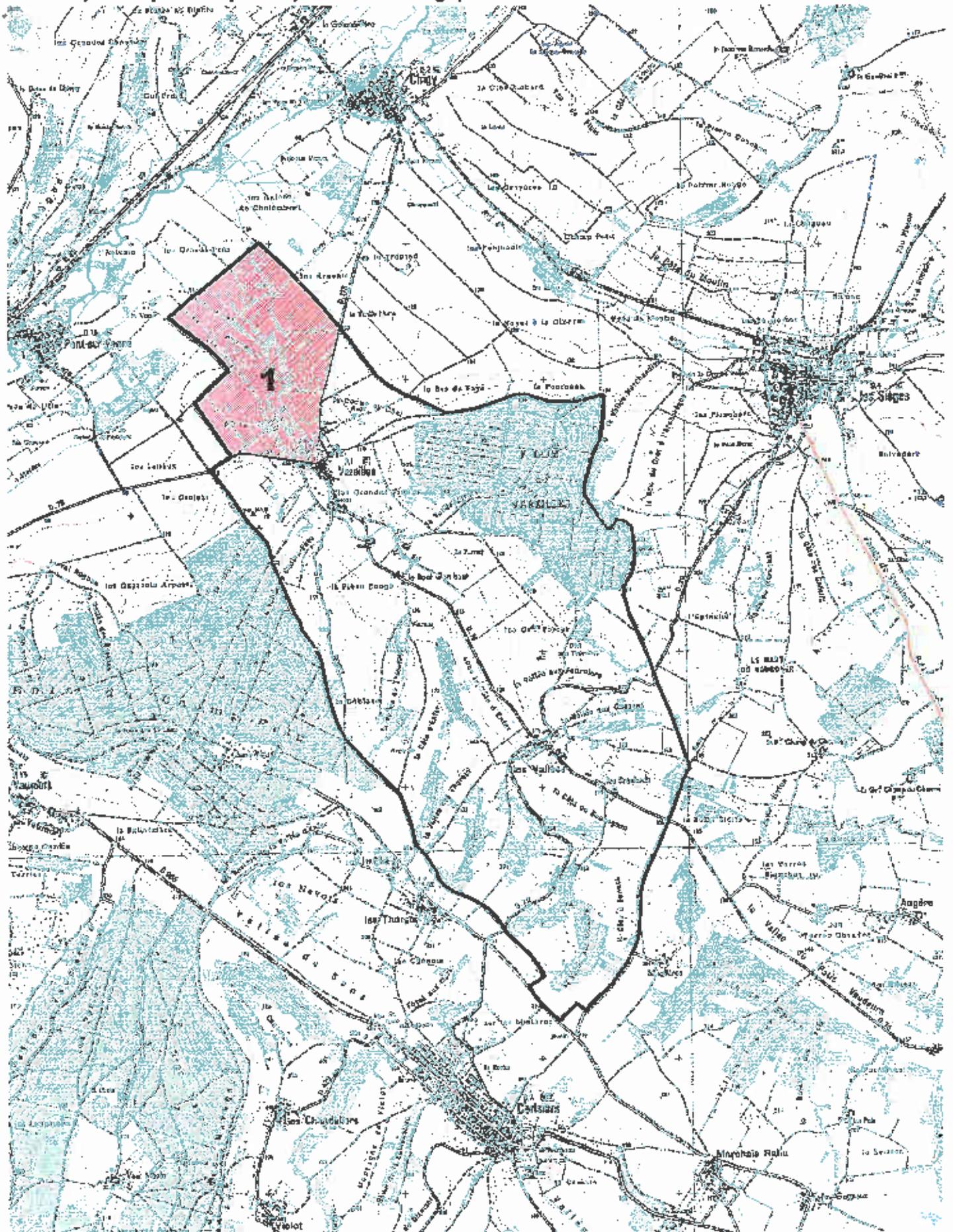
- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89

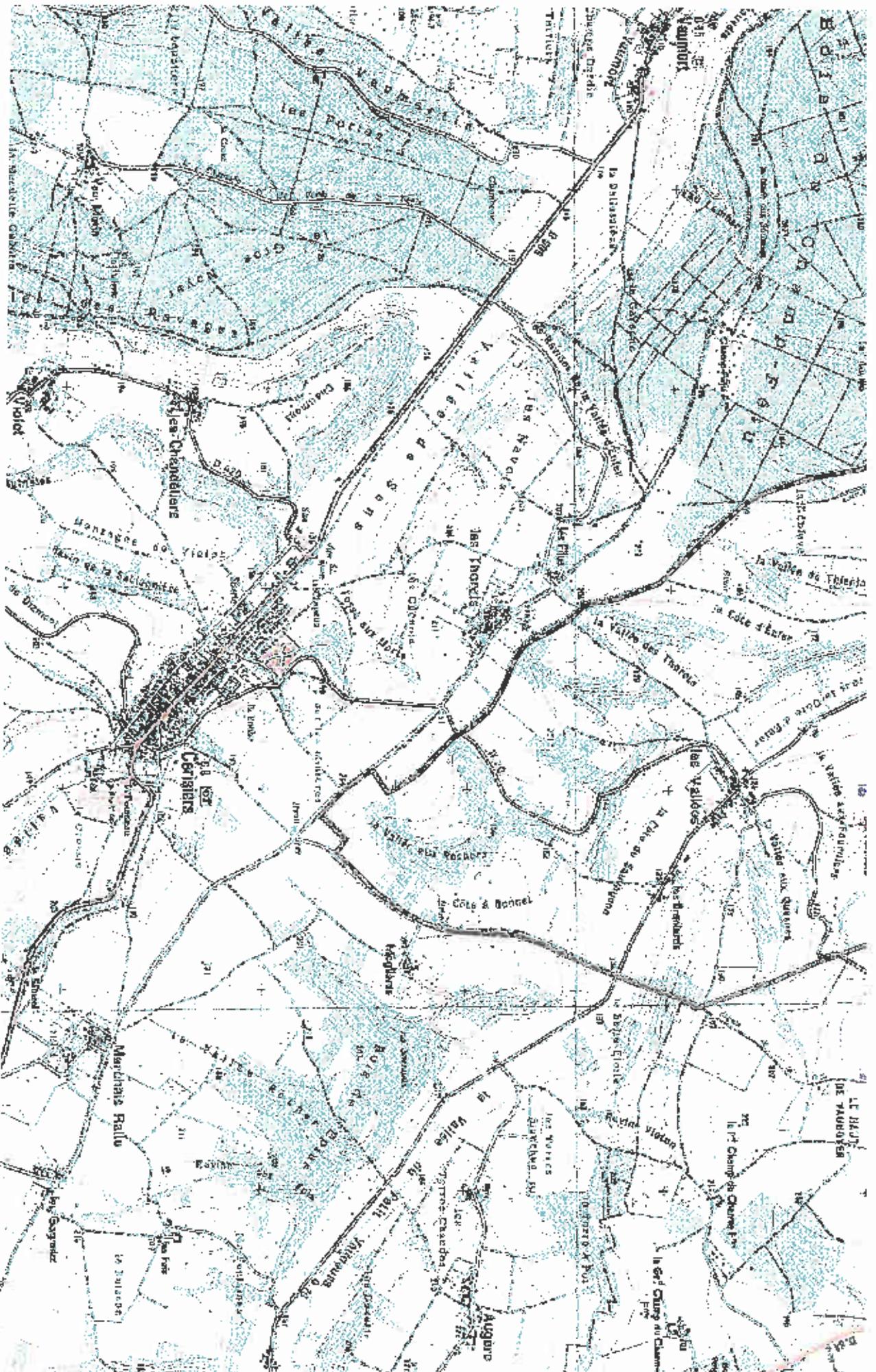
Département de l'Yonne

Zone de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de VAREILLES



 Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)





Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)



DRAC de Bourgogne, SRA, IGN scan 25, novembre 2012.



1:25000



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/120
Portant : DÉFINITION DE ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-
L'ARCHEVEQUE

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/FF/PT/2013/

VU le Code du patrimoine et notamment les articles R-523-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente (CIRA Est) réunie en date des 10 et 11 mai 2012, approuvé le 22 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des gisements et sites archéologiques datant des périodes allant du Paléolithique au Moyen-Age ;

CONSIDÉRANT que, par sa localisation dans la vallée de la Vanne et par la présence reconnue d'éléments importants du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE est archéologiquement sensible ;

CONSIDÉRANT que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er : Sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE sont délimitées 2 zones de présomption de prescription archéologique :

Zone1 : Bourg, Ville nouvelle médiévale ; Seuil à 500m² ;
Zone 2 : Vallée de la Vanne ; Seuil à 3 000m² ;

Une carte de localisation au 1/25000^e situant les zones retenues est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'aménager concernant des projets d'aménagement situés dans les zones définies à l'article 1er du présent arrêté et dont le terrain d'assiette présente une superficie supérieure au seuil mentionné dans l'article 1er, sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation des travaux.

Il en est de même pour les décisions de réalisation des zones d'aménagement concertées (Z.A.C.) situées dans ces zones.

Article 3 : Les dossiers de demande d'autorisation et les décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont transmis sans délai aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 39-41 rue Vannerie – 21000 DIJON) afin qu'ils soient instruits au titre de l'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Article 4 : En application de l'article R. 425-31 du code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.), dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 5 : La réalisation des travaux, objets des demandes ou des décisions mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement des mesures d'archéologie préventive qui sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne et notifié au maire de la commune de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera tenu à disposition du public à la Préfecture du département de l'Yonne et à la mairie de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE.

Article 8 : Le préfet de l'Yonne et le maire de la commune de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2013

Le préfet de la région Bourgogne

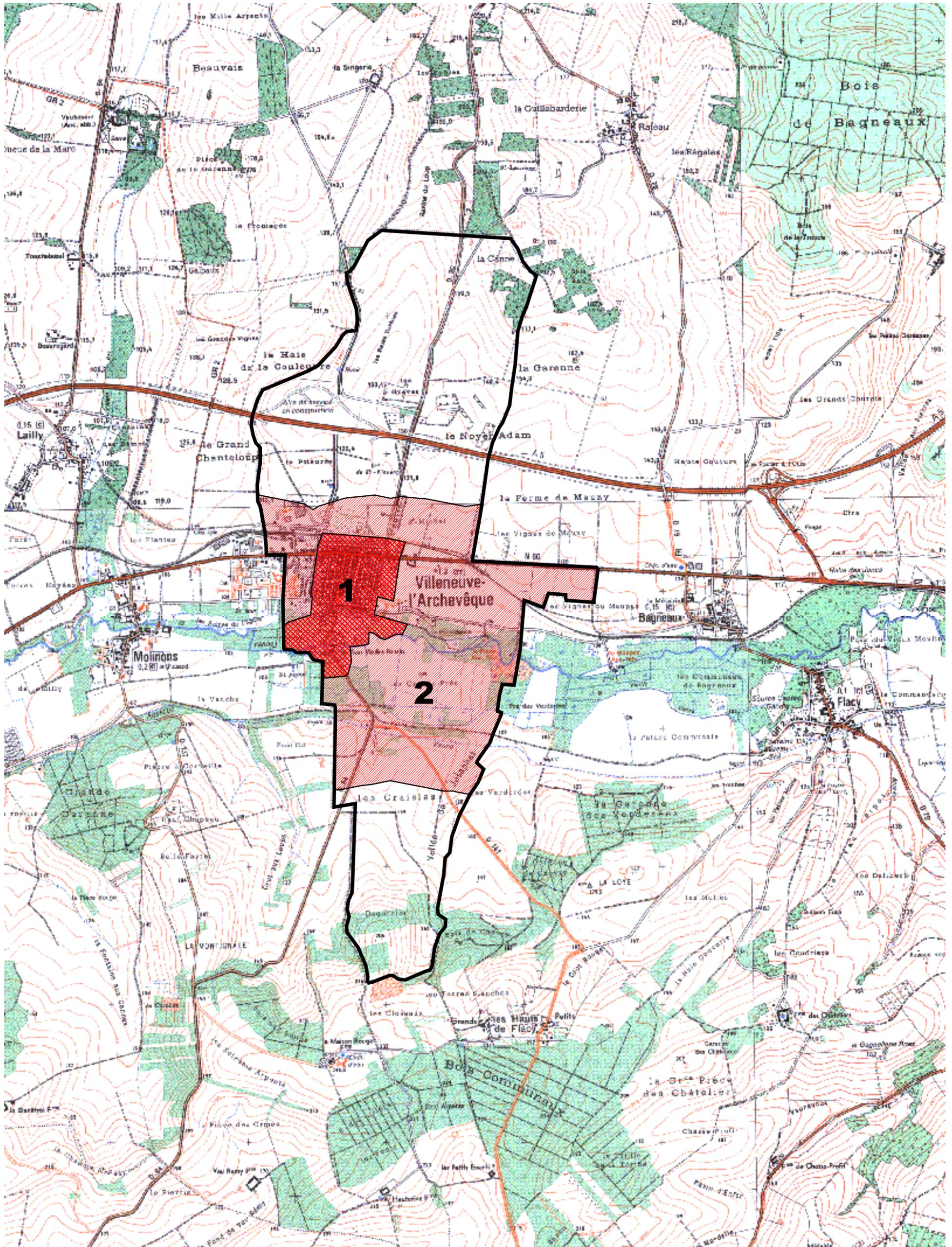
Pascal Mailhos

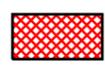
Destinataires :

- Mairie
- Préfecture de l'Yonne

Copies pour information à :

- STAP 89
- DDT 89



 Seuil à 500m² (terrain d'assiette)

 Seuil à 3 000m² (terrain d'assiette)



1:25000